

PATRIMOINE COMMUNAL ET VIE PUBLIQUE

Introduction

En marge de la thématique nationale 2016 « Patrimoine et Citoyenneté », est évoqué ici le patrimoine communal, lieu par excellence d'expression de la vie politique, sociale, économique, culturelle et identitaire d'une Communauté d'habitants, plus particulièrement depuis la période révolutionnaire.

« Citoyenne » selon le sens que la Révolution française a donné à cette notion symbolisant la fin de la hiérarchie des trois ordres en vigueur sous l'Ancien Régime. Cette notion égalitaire fait que tout Habitant de la Communauté, est en principe associé à la vie publique au sens large.

« Citoyenne » dans la mesure où ce patrimoine communal, celui dans le cœur de ville, a justement connu d'importantes modifications pendant la période révolutionnaire, ou du moins dans un temps très rapproché au début du XIX^e siècle.

00

Patrimoine communal



Biens déclarés par la Communauté en 1691, qu'elle en soit réellement propriétaire ou qu'elle soit à tout le moins responsable de son entretien : Remparts, portes et fossés de la Ville, Maison de Ville, Maison dite du Prieuré, Maison près de la porte d'en-bas servant d'habitation au Boucher de la Communauté, deux autres maisons proches d'une des portes de la Ville dont une servant de logement au portier, Halle avec place au-devant, deux greniers pour « l'entreprise du sel de sa Majesté », maison pour agrandir les fours banaux et pour le logement des fourniers, Fontaine commune, un « petit paty » servant aux Habitants pour battre leur blé, Poids et Mesures.

Les événements révolutionnaires permettent de les augmenter dans une proportion non négligeable.

La Communauté récupère principalement, par le processus de vente des biens dits nationaux, jusque-là propriétés de la Noblesse ou de l'Église, la maison dite des Gouverneurs, le Rocher emblématique, la chapelle des Pénitents.

Mais cette manne entraîne aussi un surcroît de charge. Une bonne part de ce patrimoine est ainsi vendue, puis rachetée parfois.



Section Ebis du Cadastre Napoléonien équivalent au Centre historique, 1810.



Vue de Pierrelatte sur son Rocher (!), extraite d'un plan concernant le ruisseau des Echaravelles, 1803.



Centre historique en direction du Nord avec sur la droite, la saignée du canal de Pierrelatte, avant 1953.



Assemblage des planches du plan d'alignement de la ville, avec reporté dessus les numéros attribués aux différents biens évoqués, 1843.

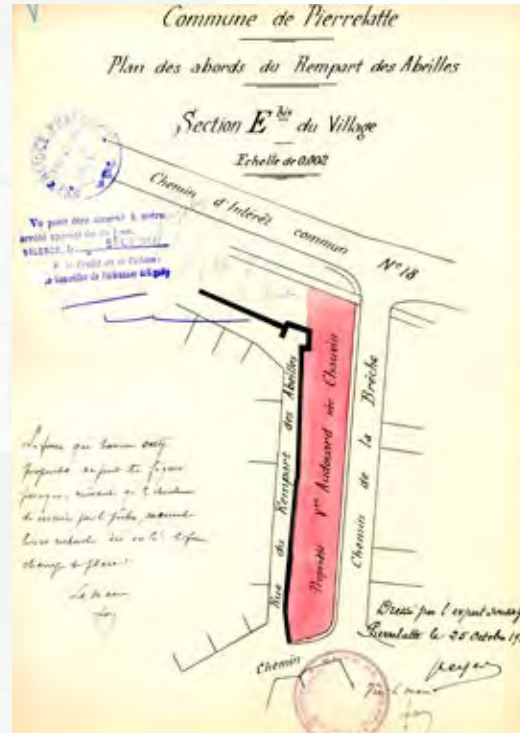
01 Remparts – et Château



Probablement depuis le XII^e siècle, la Communauté bénéficie de la protection d'une enceinte fortifiée. Cette enceinte circonscrit un périmètre restreint à l'échelle d'une Communauté encore modeste dont les maisons sont blotties sur le pourtour sud du Rocher.

Elle forme une sorte de demi-cercle. Son emplacement est assez aisé à lire depuis l'angle nord-ouest du Rocher, le long de la place de l'Ancienne Horloge, de la rue des Salins, de la rue de l'Église avant de remonter vers le nord le long de la rue de l'Archange jusqu'au Rocher qui constitue la protection nord.

En élévation, n'en subsiste de visible que la tour située rue de l'Archange. Quelques vestiges plus conséquents subsistent de la deuxième enceinte, au long des rues des remparts du Nord, de l'Ouest ou du Midi. Dans cette dernière rue a été préservée la seule tour parmi toutes celles qui jalonnaient ce rempart, construit très certainement au XV^e siècle préalablement ou de façon concomitante au réaménagement du château sous l'impulsion du Dauphin de France, futur Louis XI, devenu seigneur de Pierrelatte en 1450.



Rempart dit des Abeilles avec une tour d'angle, 1917.



Tour rue de l'Archange, 1903.



Pierrelatte en 1786 par Caprais Favier d'après un original aux Archives départementales, 1927.

Au début des événements révolutionnaires encore, ces remparts et les portes qui permettent de les franchir mais aussi de les clore, sont encore bien présents et utilisés. Leur contrôle est dévolu à certains Citoyens parmi les plus notables. En 1789, lors de la « Grande Peur », on entend notamment se protéger des bandes sanguinaires que l'on imagine parcourir la Campagne.

Mais très vite, elles perdent tous crédits. Les portes fortifiées dites de Donzère (Nord), du Moulin (Ouest) et du Saint-Esprit (Sud) vont être supprimées, pour favoriser la circulation des Hommes et des Biens. Dès 1806, tout semble fait. L'accès par l'Est, actuelle rue Pierre Semard est ouverte vers 1846, celle au Sud, actuelle rue Victor Pagès, l'est postérieurement dans le courant du XIX^e siècle. Dans le premier rempart, il semble que jusqu'à la Révolution, un seul accès existait via la rue de Berne

Quant au Château qui occupait l'espace du Rocher, il avait commencé à être démantelé dès 1633 sur décision royale. S'il avait subsisté, il serait probablement devenu propriété communale à La Révolution. Qu'en auraient faits les Citoyens de Pierrelatte ? Ceux de Saint-Paul-Trois-Châteaux revendirent le leur en plusieurs lots.



Champ de Mars, canal des Moulins et rempart sud de la ville dont ne subsiste aujourd'hui que la tour quadrangulaire à l'extrémité est, rue des Remparts du Midi, 1843.



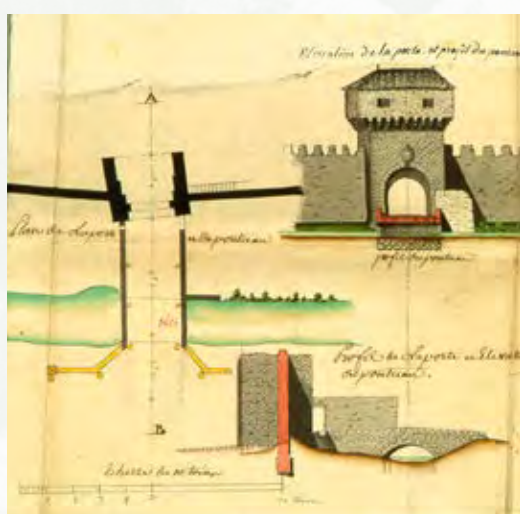
Rempart ouest, disparu, le long du boulevard Chandeysson, 1843.



Rempart est, le long de la rue du Chemin de Ronde, 2013.



Rempart ouest au niveau de l'actuelle place de la Liberté, 2000.



Plan de la porte Sud de Pierrelatte, dite du Saint-Esprit, vers 1758.



Le « château » construit entre Rocher et quartier du Roc, 1979.

Maison dite des Gouverneurs



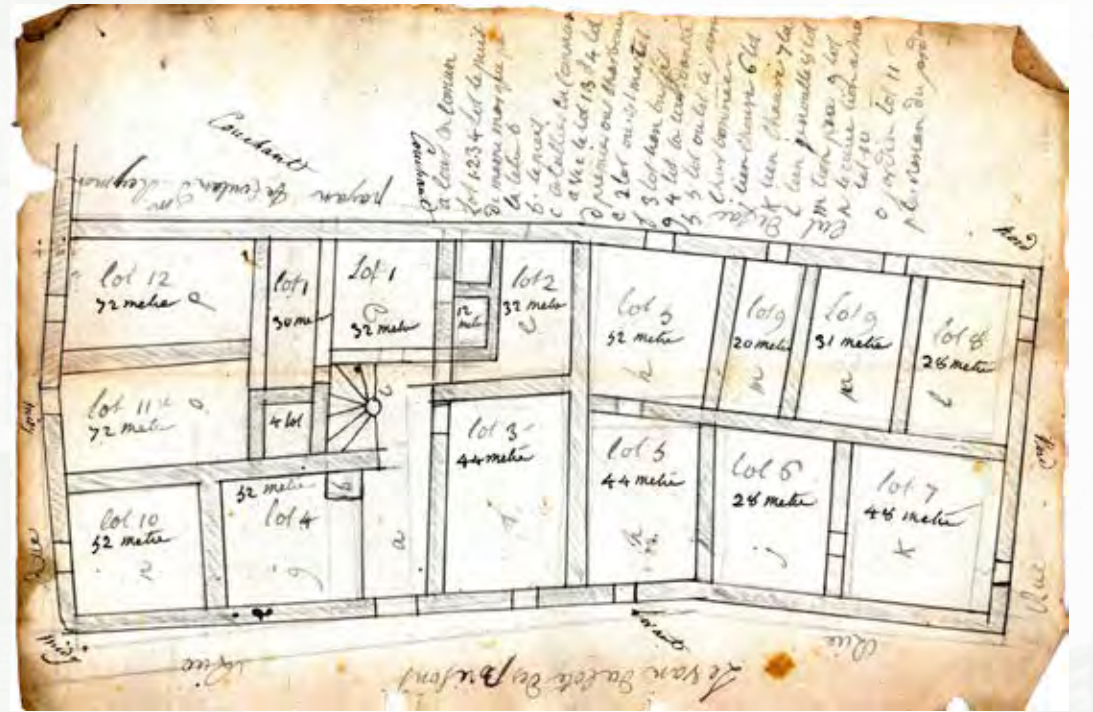
De cet édifice appelé aussi « Grande Maison », il ne subsiste aujourd'hui que le portail monumental d'entrée et deux fenêtres, dont une à meneau et double croisillons qui donnaient sur une cour intérieure.

Le portail au moins daterait de 1548. Le maître d'œuvre en est probablement Antoine Escalin baron de La Garde Adhémar alors seigneur de Pierrelatte.

Des Gouverneurs résidèrent dans cette demeure au XVIII^e siècle. Ce titre semble bien l'apanage d'une charge strictement locale. Même si leur rôle exact nous est inconnu, on peut considérer qu'un tel titre en faisait le personnage numéro deux dans la gestion communautaire, après le Seigneur, au même titre que le Maire, autre office créé en 1692.

En 1696, décède Monsieur D'Alauzier qui cumule d'ailleurs les titres de Gouverneur et Maire.

Ces deux types de charges disparaissent à la Révolution et la Maison des Gouverneurs va devenir propriété communale. En 1805, un plan en est dressé. La Grande Maison est divisée en lots pour logements. Des personnes semblent d'ailleurs déjà y loger au moment de la levée du plan. Des logements sociaux ont aujourd'hui remplacé la demeure.



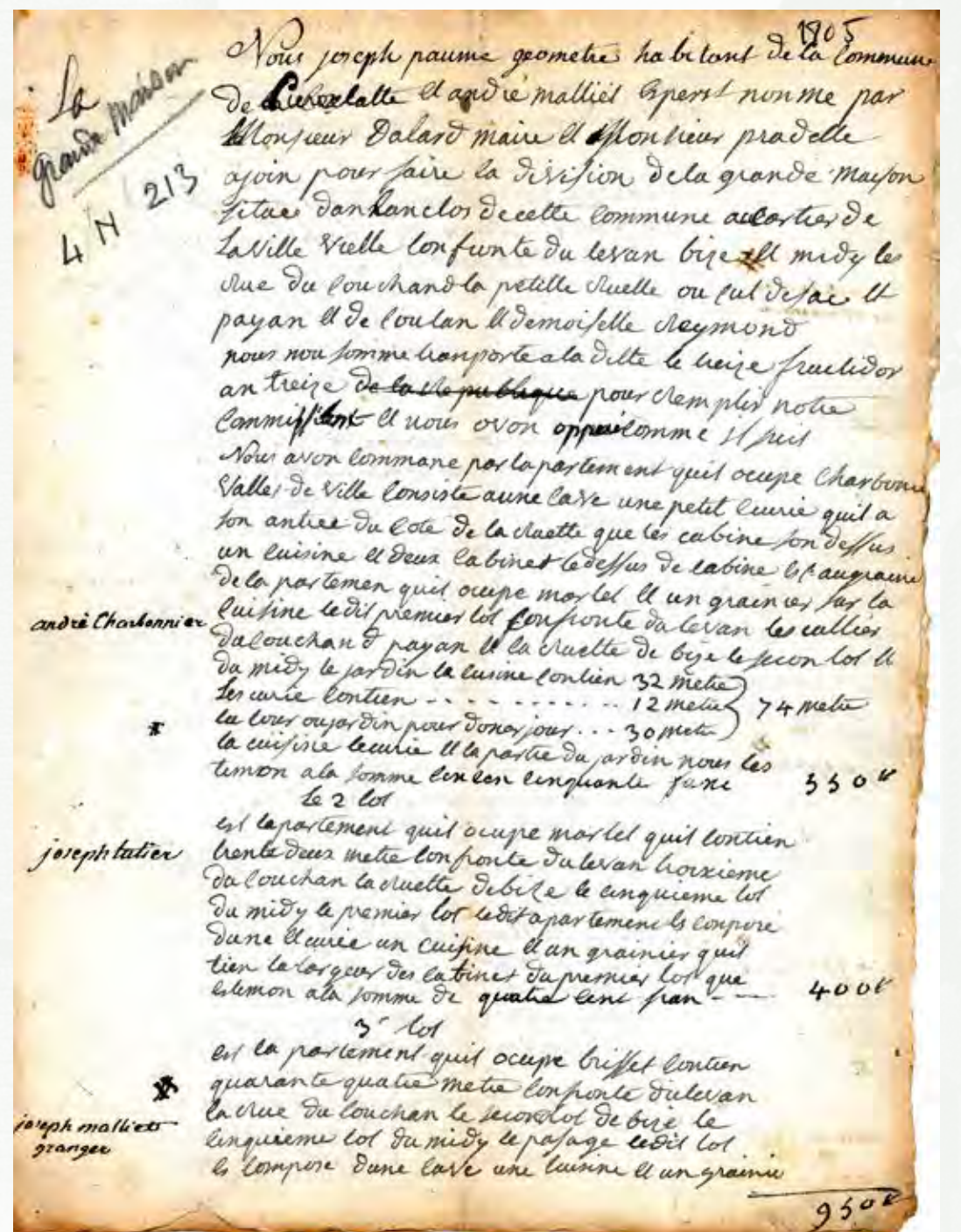
Plan de division en lots de l'ancien Hôtel dit des Gouverneurs devenu propriété communale, 1805.



Porte d'accès (1548) à la cour de l'ancien hôtel dit des Gouverneurs, 2013.



Porte et galerie d'accès à la partie habitée de l'hôtel dit des Gouverneurs avec un garde champêtre communal, vers 1910.



Première page du rapport produit en vue de la division en lots de l'ancien hôtel dit des Gouverneurs, devenu propriété communale, 1805.

Rue du Château, maisons qui prolongeaient l'hôtel dit des Gouverneurs vers l'Ouest, vers 1975.



Yvon Guéret, à droite, auprès de la porte d'accès aux « Gouverneurs » sauvegardée, 1989.



Vues sur la fenêtre à double croisillon encore visible aujourd'hui dans l'enceinte de l'ancien hôtel dit des Gouverneurs, 1989 et 2013.



03 Mairie – ... 1959-1961



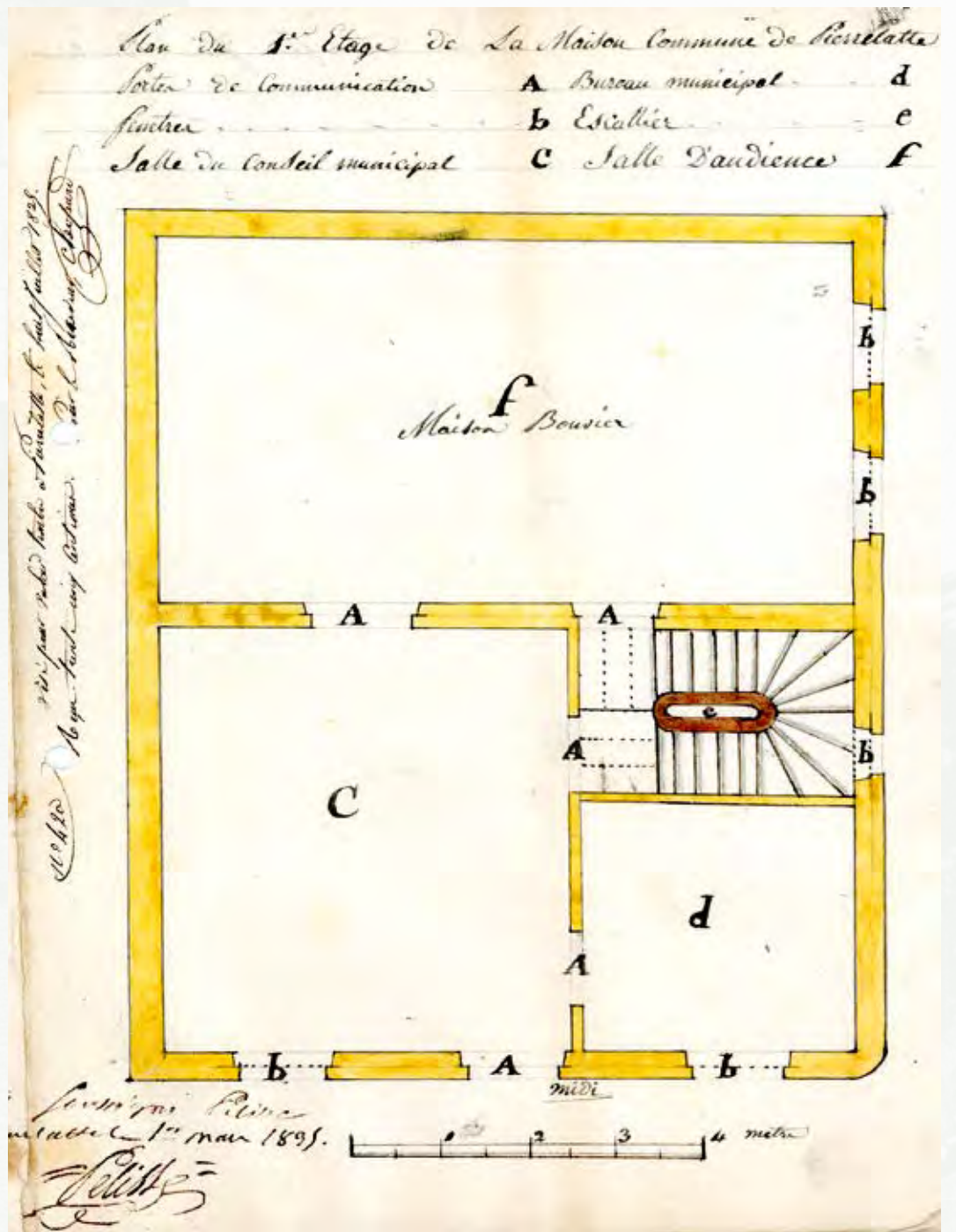
Avant la Révolution, les consuls et le conseil de ville, « ancêtres » de notre Conseil municipal actuel, dirigent la vie communautaire, délibèrent dans ce qu'on appelle communément la Maison de ville.

Contrairement à Saint-Paul-Trois-Châteaux la capitale historique voisine, il semble qu'assez tôt, la Maison de ville ait été la propriété de la Communauté. Dans la déclaration de 1691, est mentionnée d'ailleurs une Maison de ville acquise de François Faure en 1593, la précédente ayant été vendue à Monsieur de Portes.

S'agit-il de celle, menaçant ruine dont la démolition est envisagée dès 1969, située à l'angle nord-ouest de la place du Grand Puits et rue Guille ?

La fonction de Maire est fondée en 1790. Il n'est plus question d'office ou de charge héréditaire. Le premier Maire de Pierrelatte est un noble dénommé Durand de Ruel. Lui succède dès 1791, Jacques Constantin, apothicaire de son état. En 1792-1794, l'Hôtel de ville est implanté à l'angle nord-est de l'actuelle place Taillade. Il conjugue deux maisons accolées, donnant sur la place, auxquelles une façade de style néo-classique au caractère assez prestigieux est donnée. L'appellation utilisée d'Hôtel de ville, plus distinctive, s'avère de fait assez juste, bien que paradoxale à une époque où les distinctions de classe se veulent abolies.

Vers 1840, l'édifice gagne en superficie par l'intégration d'une maison accolée au nord cette fois. Sur les plans dressés, on parle de « Maison commune ». Elle reste Mairie jusqu'au « Nucléaire » et les prémices de l'installation de l'Usine isotopique du CEA en 1959-1961.



Plan de l'étage de la Mairie Place Taillade lors de son agrandissement par l'adjonction au Nord de la maison Bouvier, 1835.



Rue Guille, sur la gauche, maison peut-être du XV^e siècle considérée comme la Maison de Ville à partir de 1593, vers 1930.



La même maison peu avant sa démolition vers 1970.



Jacques Constantin (1749-1812), second maire de Pierrelatte de 1792 à 1797.



Emplacement de cette maison démolie vers 1970, 1843.



Rassemblement devant la Mairie place Taillade, peut-être le 2 août 1914, jour de la mobilisation de la Première Guerre Mondiale.

Mairie – 1959...



La construction du canal de Donzère-Mondragon entre 1947 et 1952, même s'il fut un facteur de peuplement faible après le chantier et même pendant pour Pierrelatte qui n'accueille aucune Cité comme Saint-Paul ou Bollène, constitue une période charnière.

La reconstruction de l'après-guerre, la modernité ne sont pas des vains mots en Tricastin. Avec le CEA et les infrastructures annexes qui s'inscrivent dans la durée, l'idée d'un Hôtel de ville plus adapté s'impose. Dès 1959, Maurice Biny, l'architecte de la Préfecture de la Drôme (1962) dresse les plans d'un projet d'édifice résolument moderne, dégagé du Centre ancien. Trop tôt pour les finances communales ? Finalement le déménagement se limite à investir en 1961 l'ancienne école de Garçons rue Victor Pagès, devenue libre avec la construction de l'École du Claux (1949-1959).



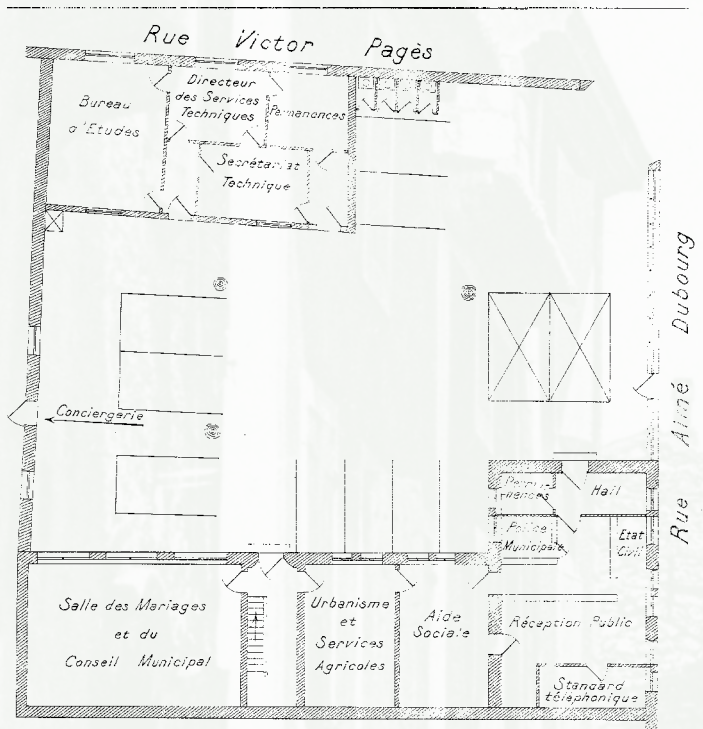
Conscrits devant l'Hôtel de ville avec cocardes et trompette, 1961.



Ancienne École de garçons, rue Victor-Pagès, réaménagée en 1893, vers 1910.

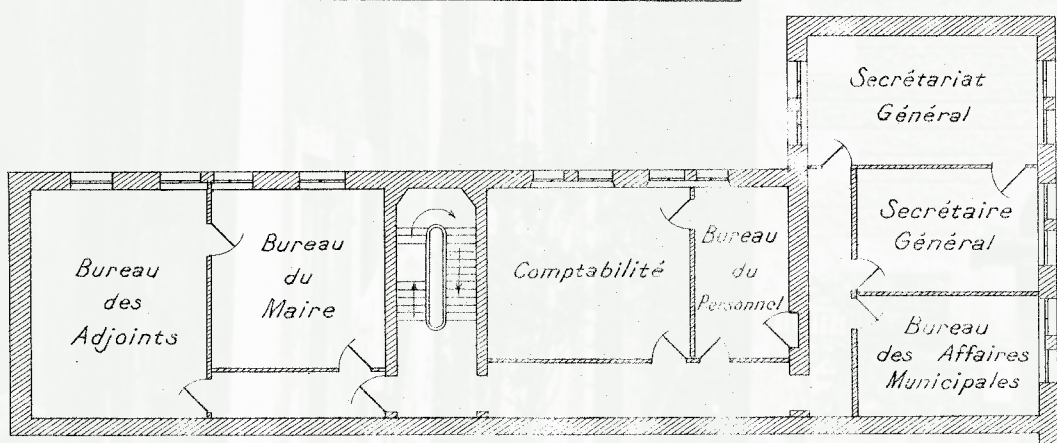


L'Écho du Roc avec le Maire, rassemblé devant l'Hôtel de ville, vers 1958.

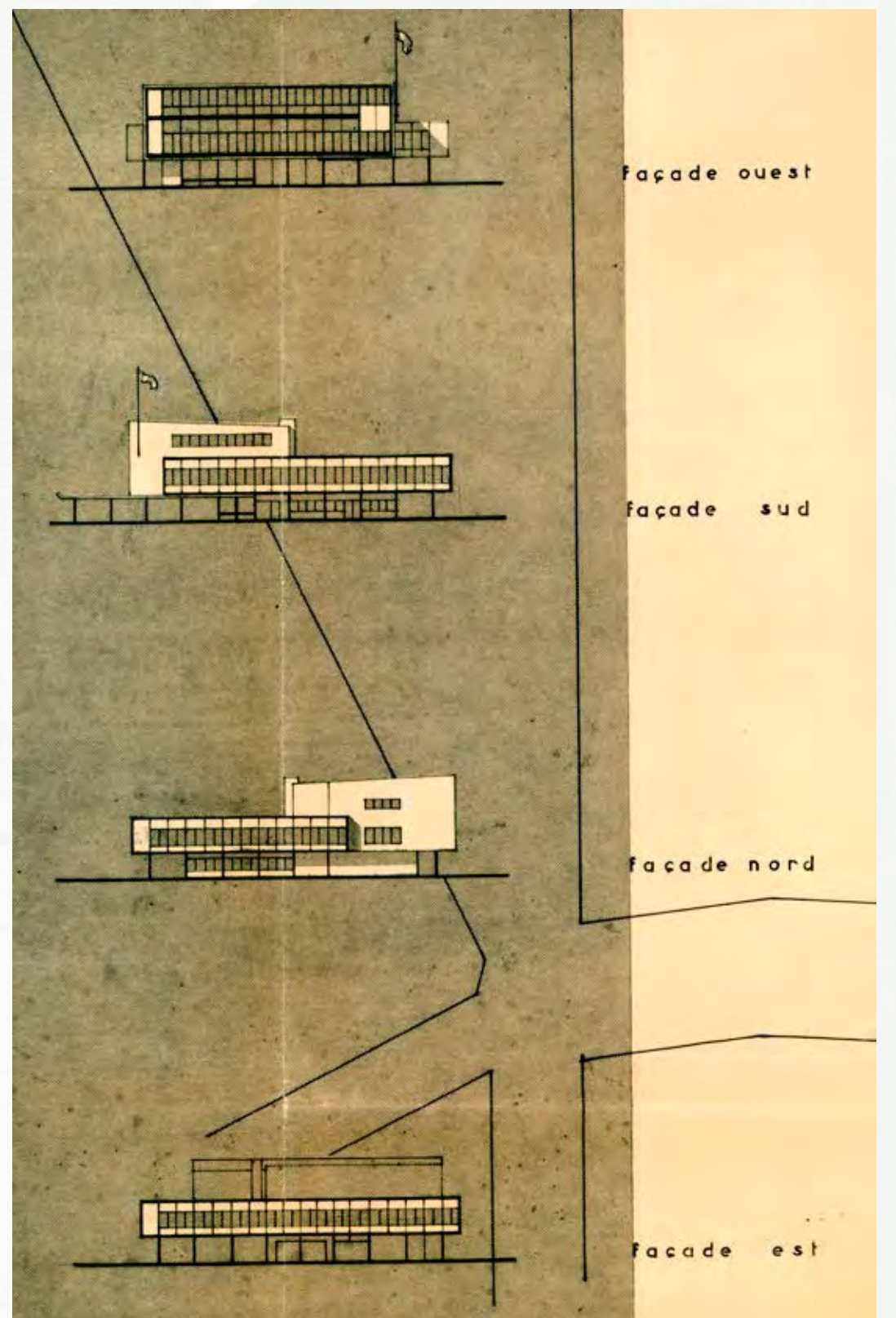


Distribution des pièces de l'Hôtel de Ville, vers 1968.

— Plan du 1^{er} Etage —



Façade ouest de l'Hôtel de ville, ancienne École de garçons, 1975.



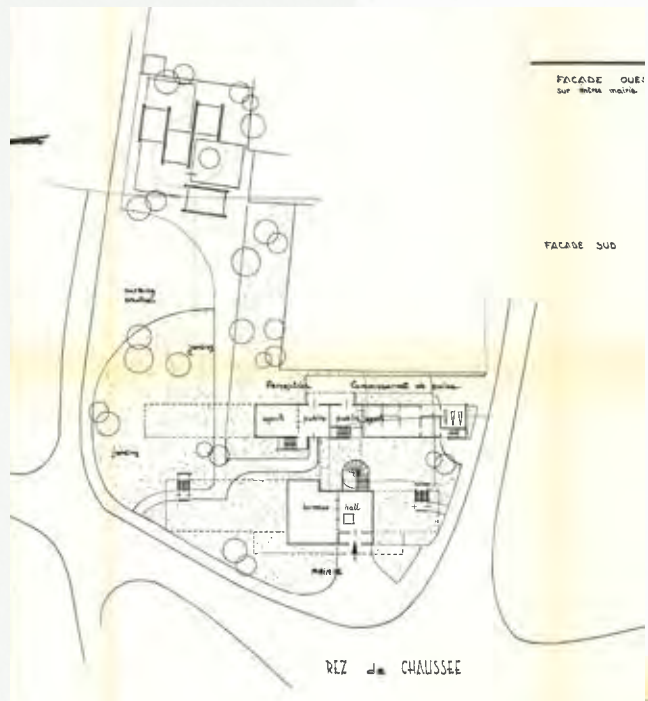
Premier projet de construction d'un nouvel Hôtel de ville, dû à l'architecte Maurice Biny, 1959.

Mairie – 1977...

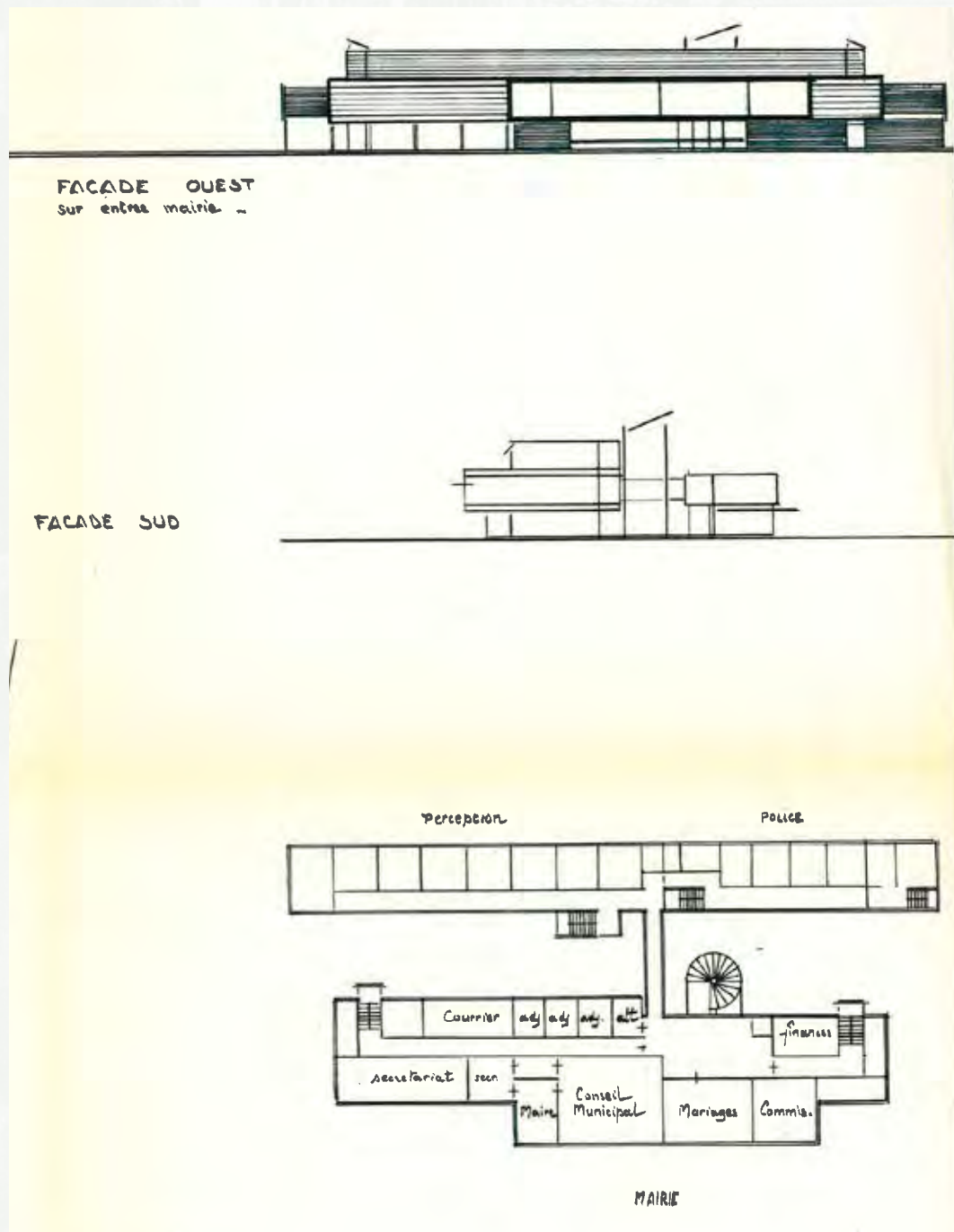
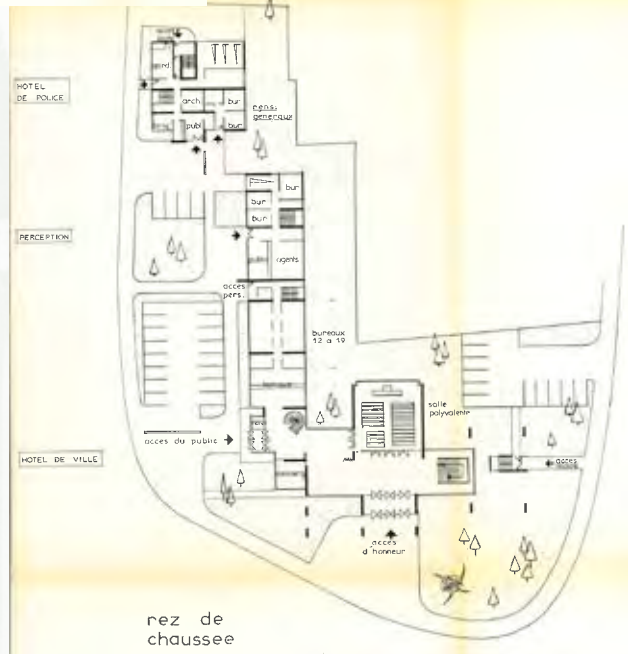


L'annonce du grand chantier de la Centrale EDF-Eurodif va remettre au goût du jour le projet de Maurice Biny qui va largement inspirer surtout au niveau de l'apparence extérieure le nouveau projet de Centre administratif (Hôtel de ville et Centre d'accueil) élaboré à partir de 1974 et achevé en 1977.

L'agencement intérieur est logiquement assez nettement différent. Les besoins de 1974 avaient évolué depuis 1961.



Esquisses de projets d'Hôtel de ville, pour l'un associant d'autres services publics, 1968.



Esquisse de projet d'Hôtel de ville, associant d'autres services publics avec une façade ouest qui fait davantage penser à une galerie commerciale, 1968.

La ville de Pierrelatte dans la Drôme présente un dossier d'avant-projet relatif à la construction d'un centre administratif. Ce centre, situé sur un terrain place du Champ de Mars appartenant à la commune, intègre deux éléments indissociables:

- un centre d'accueil nécessaire à l'implantation du complexe Eurodif-E.D.F. qui serait libéré dès la fin du chantier de l'opération;
- un nouvel Hôtel de ville nécessaire pour faire face aux besoins de l'expansion projetée de la commune.

Ces deux projets sont intégrés afin de donner une unité architecturale à l'ensemble.

La surface totale hors-œuvre sera de 3.146,86 m² se décomposant comme suit:

Sous-sol	634,13 m ²
Rez-de-chaussée	1.058,03 m ²
Logement concierge	82,44 m ²
1er étage	1.168,32 m ²
2ème étage	203,94 m ²
	<hr/>
	3.146,86 m ²

Préambule de l'avant-projet de nouveau Centre administratif indiquant les fonctionnalités à assurer, 02/07/1975.



Partie de la façade ouest du projet de centre administratif de 1974.



Partie de la façade nord du projet de centre administratif de 1974.

Cet édifice est en fait constitué de deux parties bien distinctes. Sa façade ouest, celle qui donne sur la place, tournée vers la ville et sa population, à l'instar de ce que les édiles font finalement en 1792, se veut empreinte d'un certain prestige, au caractère certes imposant mais tempéré par le large espace du Champ de Mars. Immédiatement derrière cette façade se trouvent au rez-de-chaussée un grand hall d'accueil, une salle d'exposition, une salle de réception (depuis le départ de l'espace d'accueil lié au chantier de la Centrale et de l'Agence pour l'Emploi qui lui avait succédé) et au premier une salle du Conseil, une salle des Mariages, tandis qu'un escalier monumental à double volée relie l'ensemble de ces espaces.

Les bureaux de l'Administration, l'accueil administratif du public, sont reportés quant à eux dans les parties à l'est, s'échelonnent tout au long de l'édifice et sont clos symboliquement au sud par le Bureau du Maire qui ouvre sur l'extérieur par un balcon/tribune.



Façades ouest et sud avec au centre de celle-ci à l'étage, le balcon sur lequel donne le bureau du Maire, 1986.

Tour dite de l'Horloge



Comme l'Hôtel de Ville, cet édifice se veut évidemment fonctionnel mais il est aussi porteur de symbole.



Emplacement de la tour de l'Horloge primitive au débouché de l'actuelle rue de Berne sur la place de l'ancienne Horloge, 1810.



Emplacement de la tour de l'Horloge à l'ouest de la place de l'Église, 1843.

La Révolution ne change rien. L'Horloge et la cloche communautaires sont toujours placées sur une tour qui de surcroît assure la défense de ce qui est probablement la seule ouverture dans le premier rempart depuis le XII^e siècle, rue de Berne. En 1739, on paye à un certain Proyet, 27 livres pour avoir marqué et peint la montre de l'Horloge publique. En 1819, le conseil municipal prend acte d'un rapport des Ponts et Chaussées qui indique que la tour menace de chuter. Le temps presse car on veut préserver l'horloge, la cloche et la « cage en fer » qui soutient cette dernière.

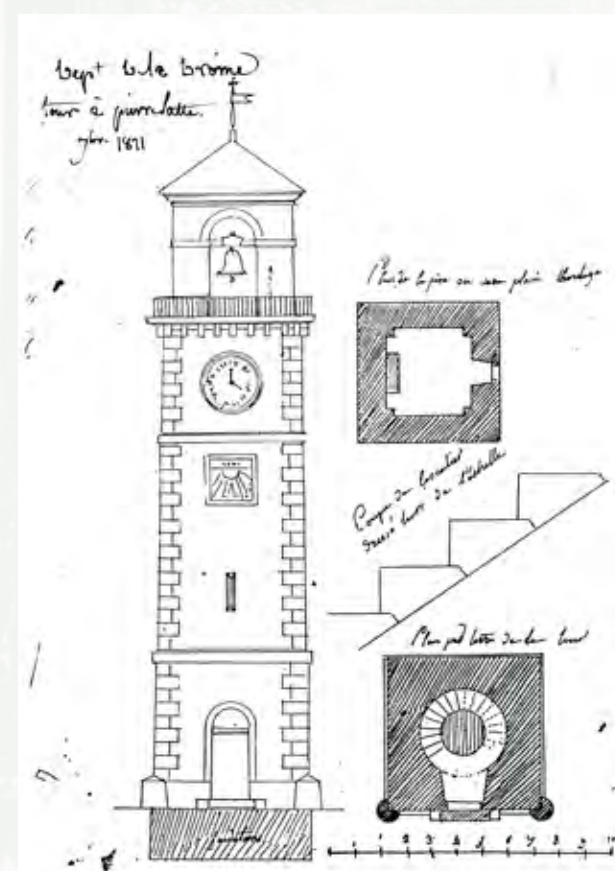
À Pierrelatte, il n'est pas prévu de les intégrer à la Maison de ville. Pour permettre à la population de connaître l'heure, pour l'avertir de tel ou tel événement, on n'hésite pas à dresser une nouvelle tour à cette seule fin.

En 1874, l'horloge est changée et il est décidé pour être plus juste de régler l'heure « à la Gare sur la voie ». En 1903, sur une carte postale, on constate (depuis quand ?) que la cloche semble avoir définitivement disparu, l'horloge est montée d'un niveau, le cadran solaire est toujours en place.



Projet de nouvelle tour de l'Horloge avec cette fois une construction maçonnée pour protéger la cloche, 1821.

Projet de nouvelle tour de l'Horloge avec une cage métallique contenant une cloche, symbolisant peut-être la « cloche et sa cage en fer » que l'on entend récupérer de la tour primitive, 1820.



Tour de l'Horloge sur sa face sud, 1903.

Cette horloge lorsqu'elle fonctionne, sonne régulièrement (et fortement). Lors des Fêtes du Rocher en 1921, le Maire la fait stopper pour ne pas troubler le sommeil des Artistes logés à proximité. Dans les années 1970, son retentissement régulier fait débat car il empêche de dormir les clients de l'Hôtel voisin !



Tour de l'Horloge depuis la place de l'Église, vers 1950.



Tour de l'Horloge sur sa face sud et la rue animée, avant 1937.

En 1820, on prévoit donc de démolir la tour ancienne et de construire dans la foulée une nouvelle tour à l'angle sud-ouest du bâtiment dit des Salins.

En septembre 1822, la nouvelle tour n'a pas encore vu le jour. On prévoit d'ailleurs de la décaler légèrement pour une meilleure vue des cadrans. À cette fin, on échange le Salin contre une part de terrain... En juillet 1823 : « l'élévation s'avance ». En 1824-1825, on procède déjà à des réparations après tempête et orage.

La hauteur et la position de la cloche et de l'horloge permettent effectivement qu'elles soient bien entendues et bien vues mais il n'est pas anodin d'établir une tour de 24,19 m de hauteur (projet de septembre 1821) face à l'Église avec son pignon ouest et son clocher qui culminent respectivement à 21,50 et 38,50 m de hauteur. Elle affirme dans une certaine mesure le pouvoir politique des représentants de la Communauté, même si de Seigneur il n'y a plus depuis la Révolution.

Monuments commémoratifs



À ce jour, douze plaques ou monuments commémoratifs à consonance militaire sont répartis à Pierrelatte dans l'espace public. La plupart naissent à la suite de la Première Guerre Mondiale, même si le Monument situé dans le Cimetière près du Rocher évoque aussi les Pierrelatins tués lors de la guerre de 1870-1871.

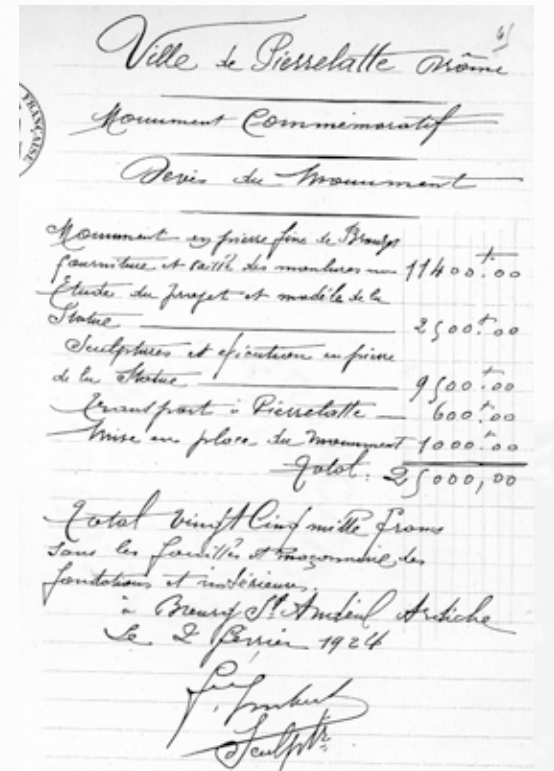
Pourtant, c'est bien avec la Révolution et la création de la conscription que l'ensemble des Citoyens sont appelés au besoin à défendre la Patrie. Mais évidemment aucune des guerres impliquant la France n'est aussi effroyable que la « Grande » de 1914-1918.

Pierrelatte n'échappe pas à la règle qui veut que chaque commune honore ses morts. Elle en compte trois principaux. Celui dans le Cimetière central est construit en 1920 à l'initiative d'un Comité présidé par le comte d'Allard dont la famille habite le château de Beauplan. Son fils Marie Gaston Sabin est le premier pierrelatin tué le 28 août 1914 dans les Vosges. Ce monument est original par son absence de représentations figurées et sa forme incurvée symbole de bras protecteurs accueillant tous ces morts dont les noms sont inscrits sur la pierre. En 1925, La Commune fait édifier un second monument, lequel 7 ans après la fin de la guerre, est circonscrit à la statue d'une femme et de son enfant et insiste sur la paix retrouvée mais qui laisse bien des familles démunies. Ce monument connaît quelques vicissitudes et sera deux fois déplacé. En 1963, il rejoint le parc municipal puis en 1982 son emplacement actuel, au nord du Cimetière, tout près de son Aîné.

Au quartier des Blâches, un monument en forme de grande stèle est visible dans le Cimetière.



Monument aux Morts construit en 1925 sans sa grille de protection, avant 1929.



Monument aux Morts construit en 1920 et situé dans le Cimetière de Pierrelatte près du Rocher, 2013.



Stèle située dans le Cimetière des Blâches, 2008.



Rassemblement devant le Monument aux Morts au Champ de Mars pour la Libération de Pierrelatte, 1944.



Stèle commémorant le Maréchal Leclerc sur l'avenue du même nom, 1968.

Monument Madier-de-Montjau



Un autre monument pierrelattin ne commémore pas un conflit et ses morts mais un homme politique, Noël-François-Alfred Madier-de-Montjau. Né à Nîmes en 1814, avocat à Paris en 1839, cet orateur hors pair entre en politique après avoir activement participé aux événements de 1848 qui aboutissent à la proclamation de la seconde République. Réfugié en Belgique pendant le second Empire, il reprend du service après la fin de celui-ci pour sauver République et Liberté dès qu'elles sont menacées. Elu député, il choisit la Drôme. Élu du canton de Pierrelatte en 1871, il y retrouve sa maison du Méas aux Roses, tout près de Bourg-Saint-An déol d'où les Madier sont originaires. Il décède en 1892.

Dès 1892, un Comité dirigé par le Maire de Pierrelatte Xavier Taillade et dont le président d'honneur est le sénateur Émile Loubet, futur président de la République, travaille à l'édification d'un monument à la mémoire de Madier-de-Montjau. Un buste en bronze a été donné à cet effet à la Commune par le Conseil Général. En 1896, est produit un socle en pierre. Socle et statue trônent alors sur la place du Champ de Mars à la vue de tous.

Mais la Seconde Guerre lui est fatale. Les métaux non ferreux sont systématiquement récupérés. Le buste de Madier disparaît ainsi en 1942.

Dès la guerre finie, le maire Teissier lance un projet de reconstruction. La nouvelle statue, en pierre, et son socle modifié, sont inaugurés en mai 1947, toujours sur la place du Champ de Mars avant d'être déplacés sur le boulevard portant le nom de Madier-de-Montjau.



Statue en bronze de Madier-de-Montjau sur son socle, place du Champ de Mars, sd.

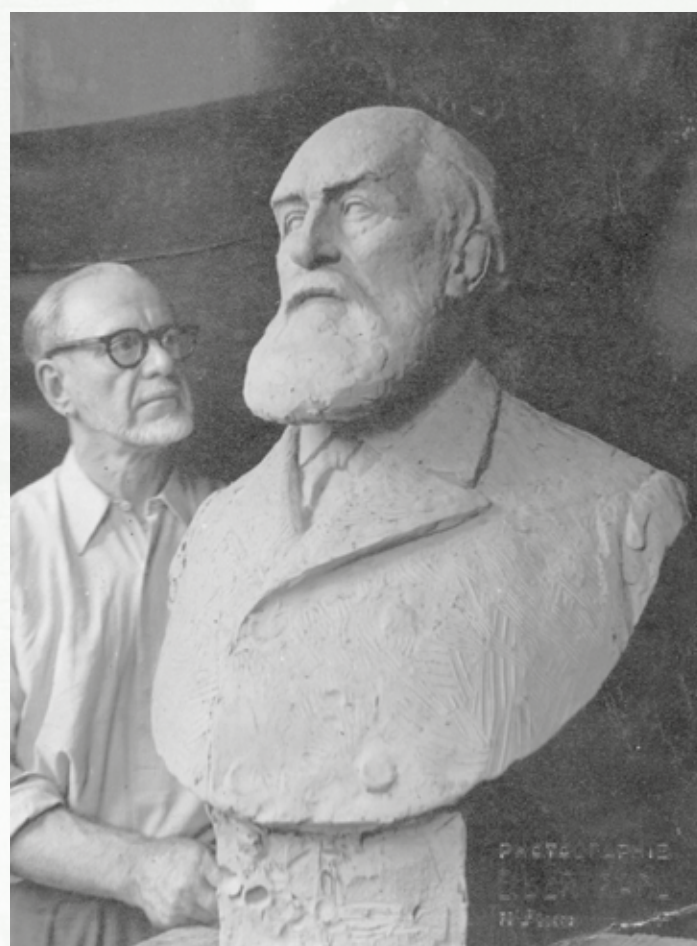
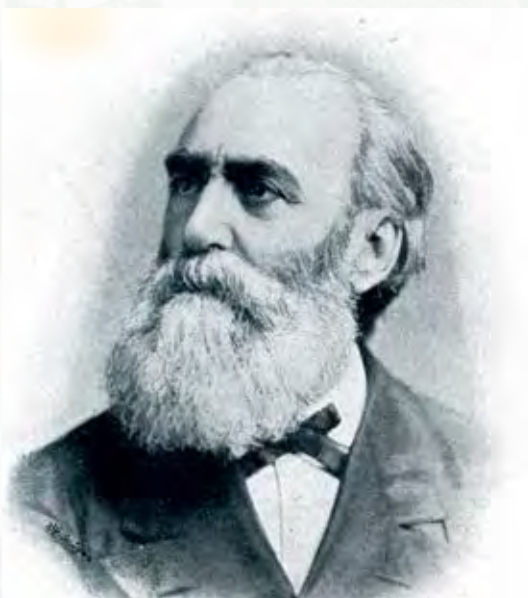


Annnonce de l'enlèvement du buste de Madier-de-Montjau, 1942.

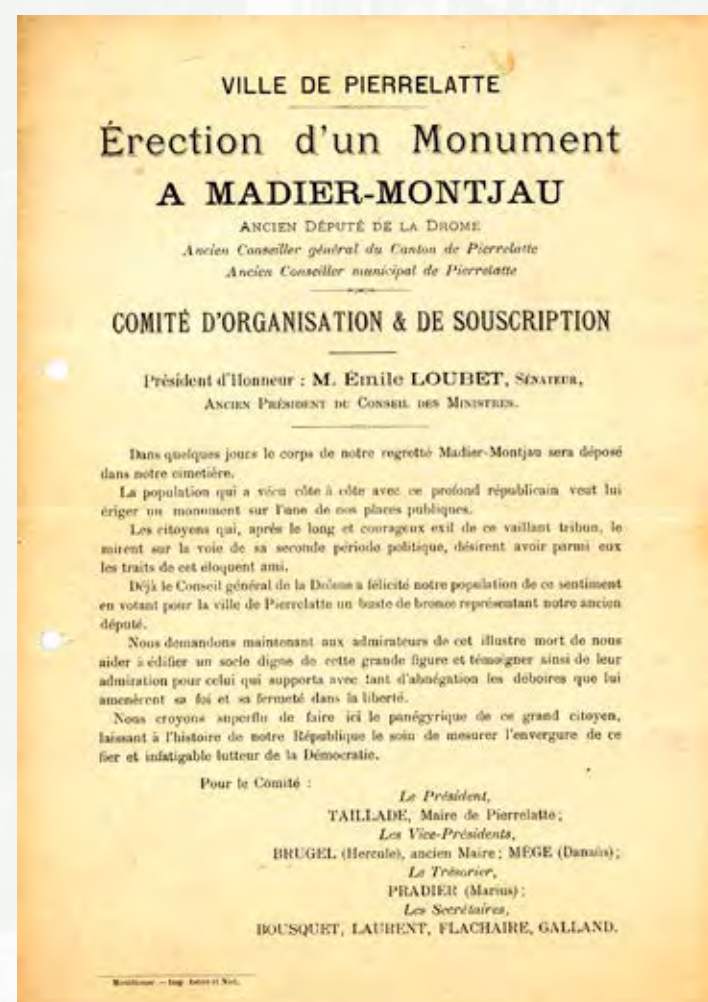


Madier-de-Montjau au Méas aux Roses à Pierrelatte, vers 1890.

Portrait de Madier-de-Montjau, intégré dans une édition de ses discours de 1905, sd.



Buste en pierre de Madier-de-Montjau destiné à remplacer le buste en bronze disparu, 1946.



Formation du Comité en charge de l'érection d'un monument à Madier-de-Montjau, vers 1892.



Statue de Madier-de-Montjau, place du Champ de Mars avec la cheminée de l'ancienne Usine électrique, Vers 1950.

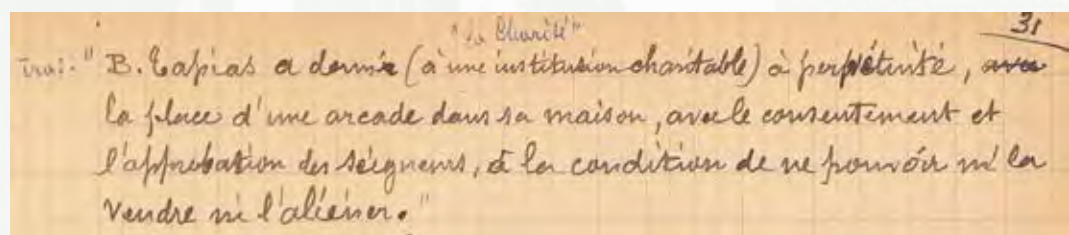
Inscription lapidaire, Hospice



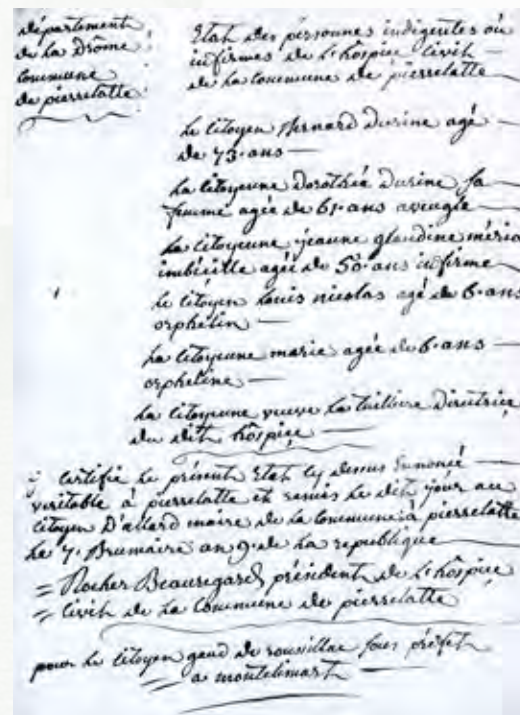
Une inscription dans l'actuelle rue Bringer, évoque apparemment l'initiative privée d'un dénommé Tapias qui donne une arche de sa maison pour les pauvres. Mais cette donation se fait avec l'accord des seigneurs. Elle constitue en outre la plus ancienne source attestant d'une vie communautaire à Pierrelatte (fin XI^e ou début XII^e siècle). Sa dimension publique est avérée et elle donne une information précieuse sur la façon dont les pauvres pouvaient être aidés.



Inscription lapidaire de la fin du XI^e ou du début du XII^e siècle, rue Bringer, 2015, et la transcription de Caprais Favier vers 1920.



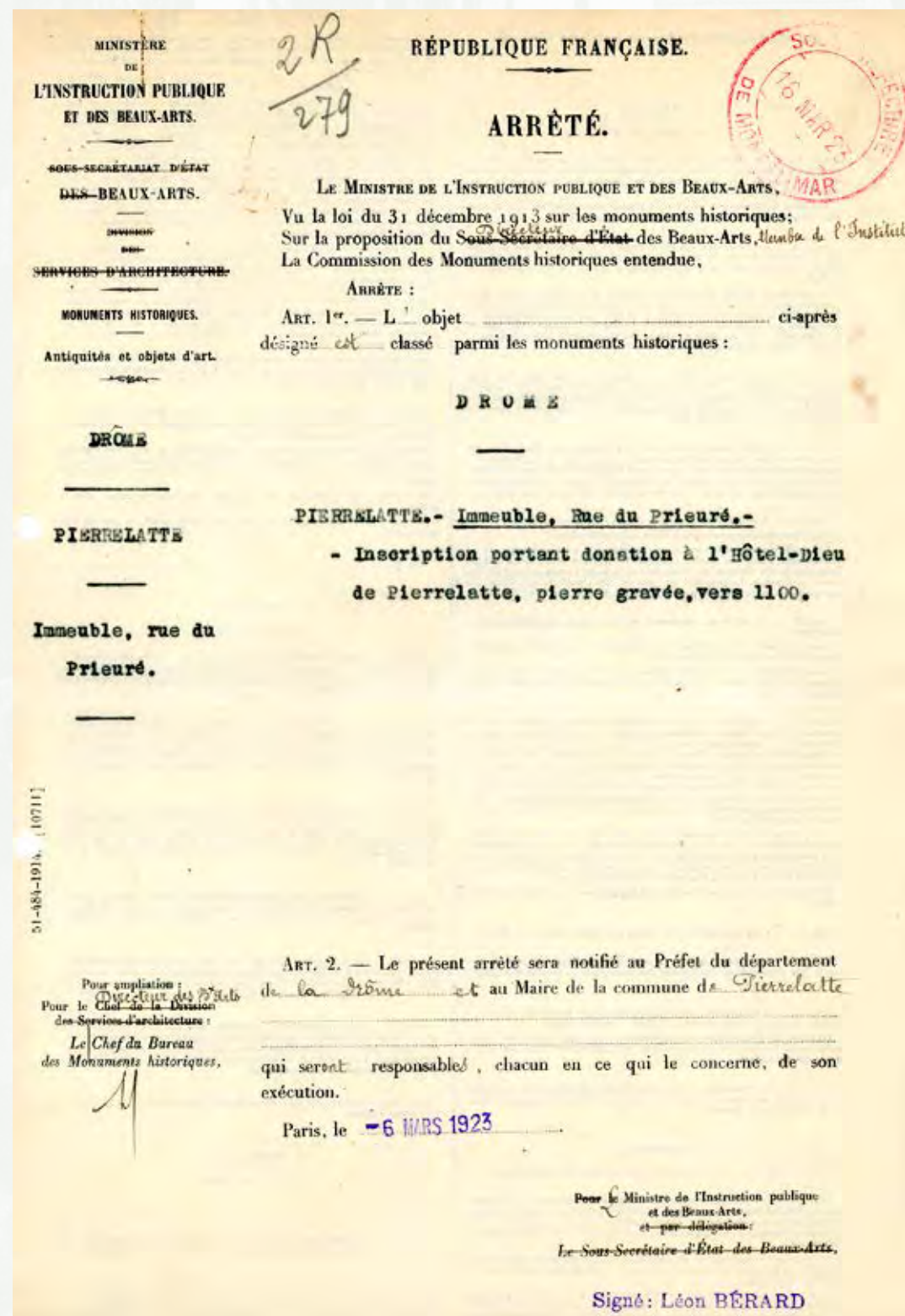
À Pierrelatte, on sait qu'un Hôpital-hospice semble fonctionner déjà en 1592. Lui succède avant les événements révolutionnaires, sur l'actuelle place Machon un établissement qui a disparu il y a peu en 1994. N'en subsiste que la tour rue des Remparts du Midi intégrée un temps à son fonctionnement, servant de « dépôt des Morts » d'après un plan de 1841.



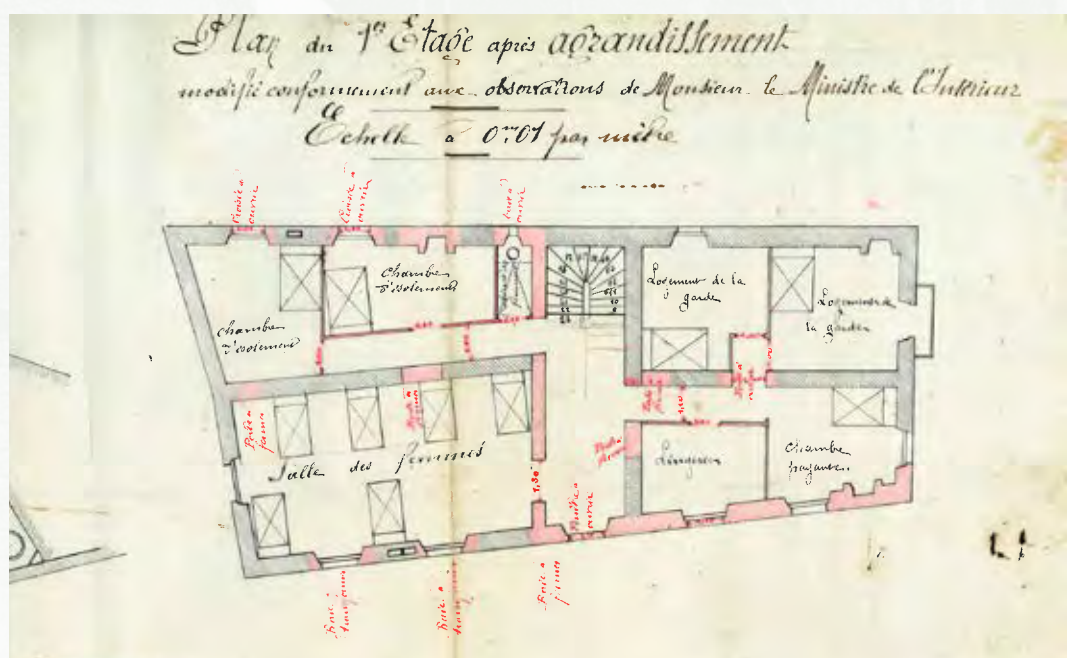
Etat de pensionnaires de l'Hospice de Pierrelatte, an IX.



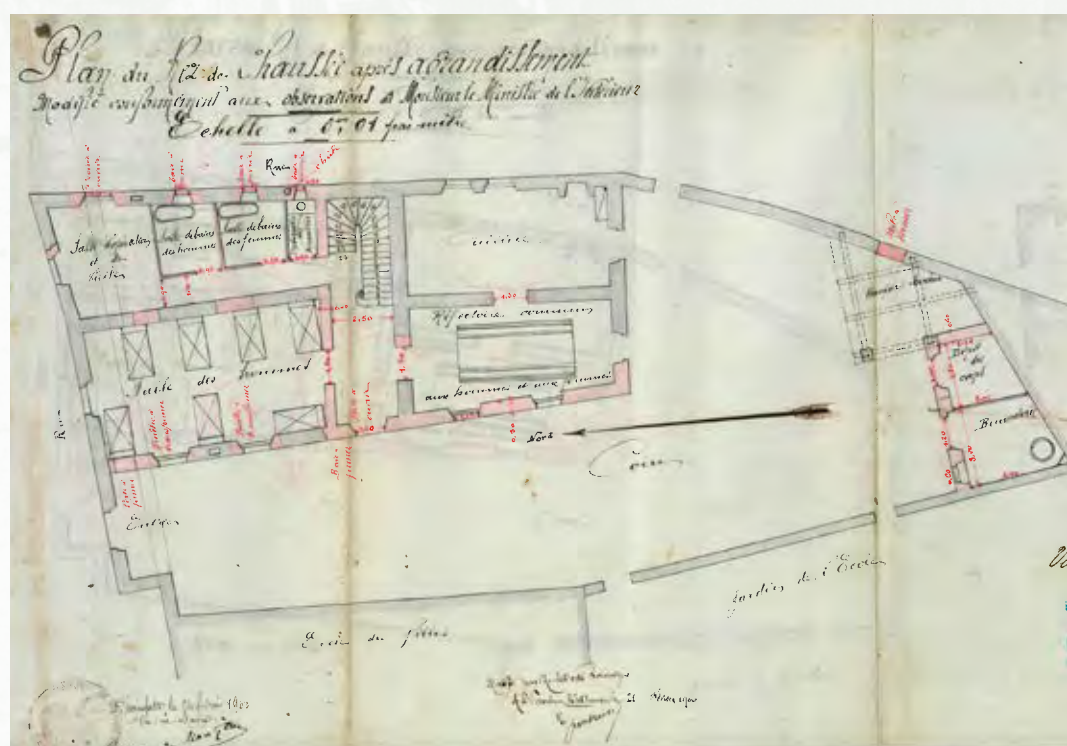
Bâtiments au sud de la cour de l'Hospice avec les espaces réservés aux Aliénés et la « tour pour le dépôt des morts », 1841.



Arrêté de protection au titre des Monuments historiques de l'inscription lapidaire, 1923.



Projet de réaménagement de l'étage de l'Hospice, réservé principalement aux Femmes, 1900.



Projet de réaménagement du rez-de-chaussée de l'Hospice, réservé principalement aux Hommes, 1900.

École – ... 1882



Pour les Constituants en 1791, l'instruction élémentaire est nécessaire à tous. Dans la constitution de septembre ils inscrivent : il sera créée et organisée une instruction publique commune à tous les Citoyens. Dans le plan sur l'instruction publique qui suit de quelques jours, il est indiqué : « chaque administration de Département déterminera le nombre des écoles primaires de son arrondissement », « les écoles primaires seront gratuites et ouvertes aux enfants de tous les Citoyens sans distinction ». Mais l'adoption de ce plan est renvoyé à l'Assemblée législative. Cela reste de fait une promesse.

Le provisoire hérité de l'Ancien Régime a encore de beaux jours à vivre.

La loi Guizot de 1833 légalise les écoles privées. Le second Empire laisse les congrégations religieuses développer leur action d'enseignement. Pour les Garçons, les Frères de l'Instruction Chrétienne unis aux Maristes dès 1842 et pour les Filles, les religieuses du Saint-Sacrement sont au premier rang à Pierrelatte comme à Saint-Paul.

La maison dite des Frères occupait une bonne part de la place de l'ancienne Horloge. À partir de 1842 d'ailleurs, leur école est l'école communale à part entière. Elle a aujourd'hui disparu. Les Religieuses officient souvent dans les locaux des hospices et Pierrelatte n'échappe pas à la règle dès 1805. Entre 1867 et 1870 le curé Machon fait construire au voisinage immédiat de l'Hospice, une vaste maison pour servir d'école de Filles.

Il existe néanmoins bien une école de Garçons laïque, installée dans les locaux du collège, dans l'actuel rue Victor Pagès, à partir de 1867. Mais le premier vrai projet d'envergure date des années 1880 et accompagne l'effort de laïcisation de l'enseignement opéré par l'Etat qui travaille à fonder une véritable éducation nationale.

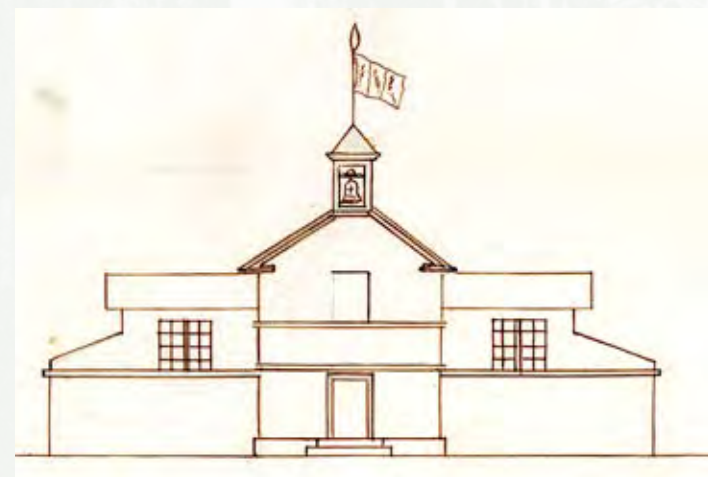
Ce projet prévoit d'agrandir l'école de Filles installée rue du Prieuré (actuelle rue Bringer), de construire une nouvelle école de Garçons le long de la route nationale 7 dite de Paris à Antibes. Il est même question de groupe scolaire puisqu'est projetée au même endroit une École maternelle, héritière des salles d'asile. Une salle existait bien mais dans la propriété de l'Hospice et dirigée aussi par les Religieuses. Inconvénient, les Aliénés (du moins dans les années 1840) sont placés dans un voisinage très proche.



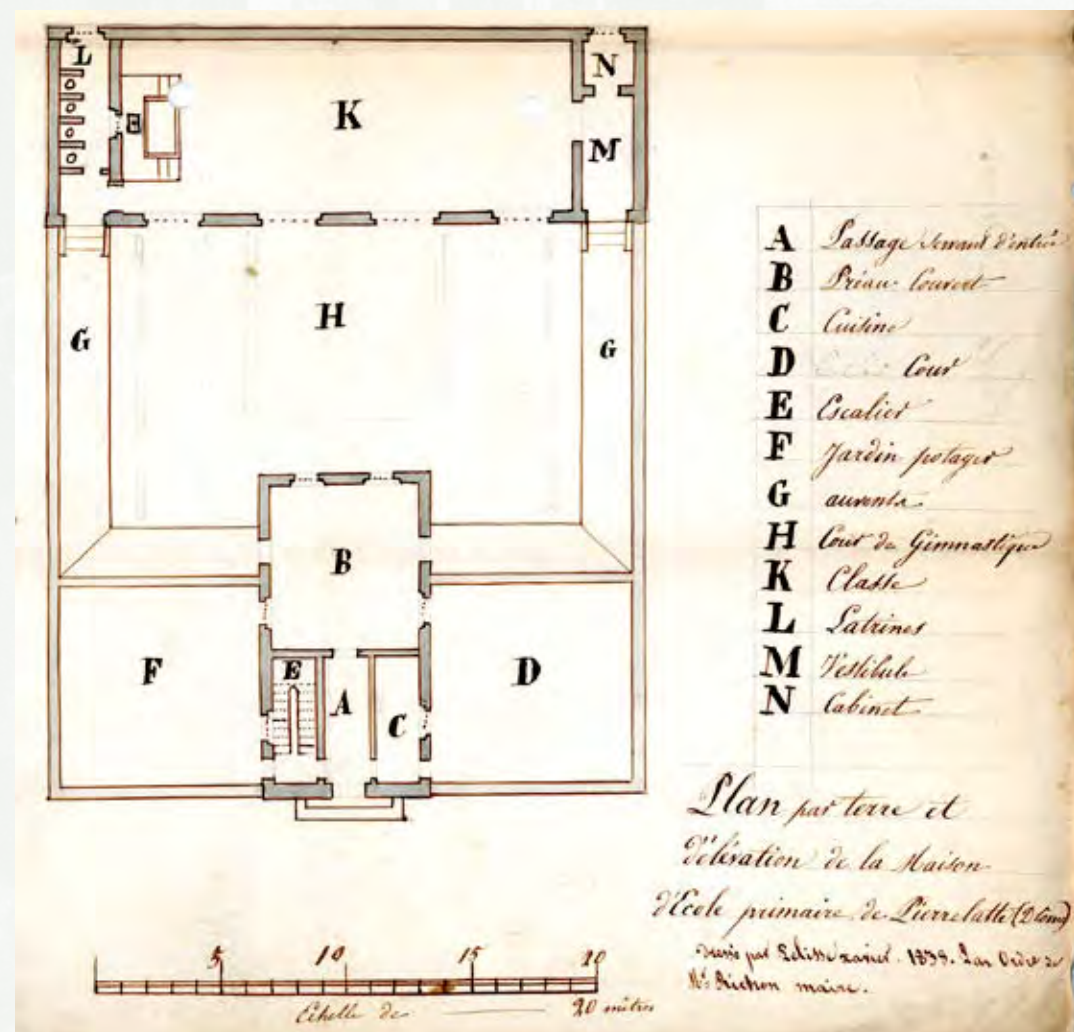
Répartition des écoles et projet de déplacement de l'École de garçons, 1881.



Ancienne maison dite du Prieuré, qui sert d'École de filles de 1874 à 1885, sd.

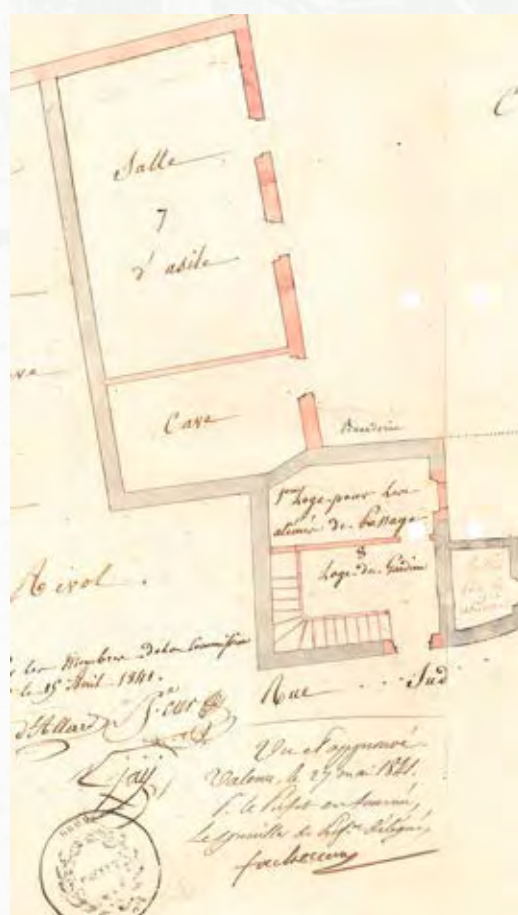
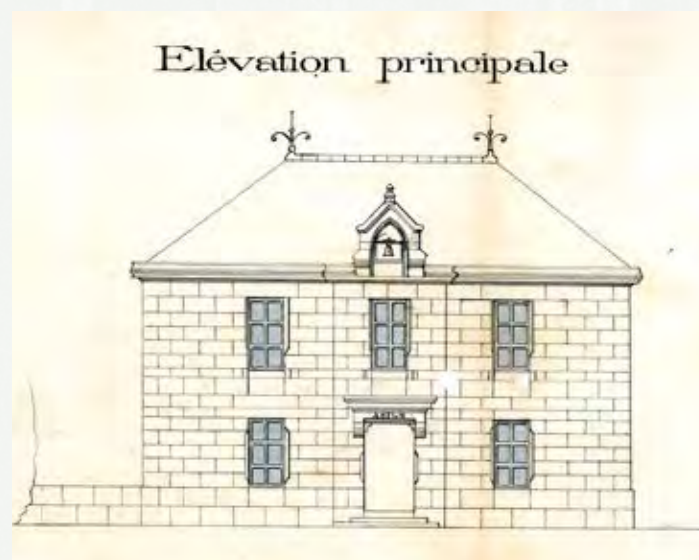


Élévation de l'école de garçons projeté en 1838.



Disposition et fonctions des pièces de l'école de garçons projetée en 1838 (projet sans suite).

Élévation de l'École maternelle projetée faubourg de Marseille, 1882.



Salle d'asile (ancêtre des écoles maternelles) tenu par les Religieuses dans le périmètre de l'Hospice, alors à proximité des Aliénés (!), 1841.

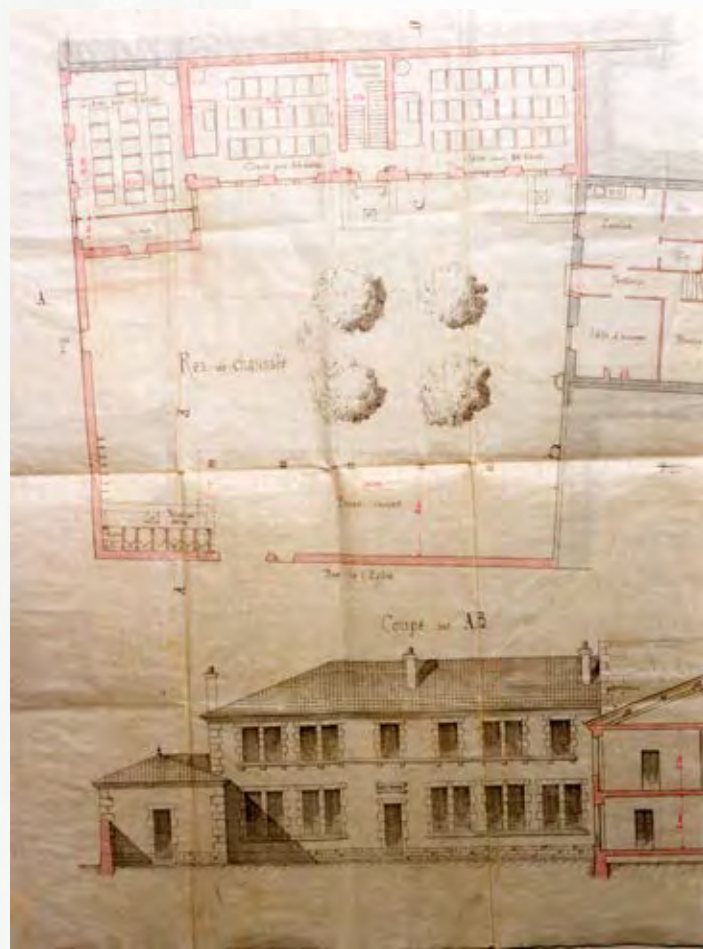
École – 1883...



Le projet ambitieux de 1881-1882 ne voit pas le jour. L'École Laïque de Filles intègre dès 1885 la maison Machon au détriment des Religieuses. L'école de Garçons reste où elle est et fait l'objet d'un simple remaniement en 1893. Lui est adjoint en 1920 une classe spéciale qui devient avec l'apport d'un maître suffisamment diplômé, cours complémentaire d'enseignement supérieur spécialisé pour ceux ayant eu le certificat d'étude primaire élémentaire.

Quant à la Maternelle, elle est aménagée dans une maison donnant sur le Champ de Mars dès 1886.

L'École du Claux (1949-1959) puis l'École du Roc (1960-1963) scelleront définitivement l'avenir de ces établissements.



Projet de réaménagement de l'École de Garçons, rue Victor Pagès aujourd'hui, à l'endroit où elle était depuis 1867, 1893.



Classe de garçons devant l'entrée de l'École, rue Victor Pagès aujourd'hui, vers 1907.



Classe de garçons devant l'entrée de l'École, rue Victor Pagès aujourd'hui, avec Henri Lautier, dernier rang, 3^e en partant de la gauche, futur employé communal, 1921.



Classe de maternelle de Madame Nallet, 1940.

Probable intérieur d'une des salles de classe de l'École de Garçons dont M. Poumeyrol était l'enseignant.

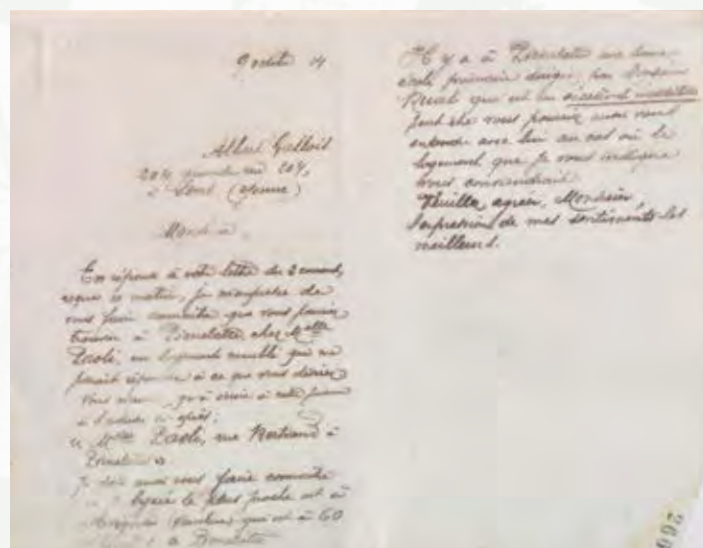


Édifice construit, à partir de 1867 à l'initiative du curé Machon dont la place porte le nom et qui sert d'École de Filles, tenue par les Religieuses de l'Hospice voisin jusqu'en 1885, puis qui sert d'École laïque de Filles, 2015.



Cours complémentaire (mixte) à l'École de Garçons, rue Victor Pagès aujourd'hui, 1953.

Information relative au logement à Pierrelatte, donnant de précieuses indications sur l'enseignement local, 1914.



Classe de « bébé » à l'École Maternelle, donnant alors sur le Champ de Mars, 1956.

Halle, fontaine



Il est un lieu qui constitue au moins depuis le XV^e siècle et la construction de la deuxième enceinte de rempart, un lieu privilégié d'échanges, notamment commerciaux, c'est l'actuelle place Taillade. À partir des années 1450, elle est la place publique par excellence. C'est là que l'on édifie en 1610-1611 une halle sous charpente de bois, ceinturée par un muret de pierre et jalonnée de 18 piliers hexagonaux ou octogonaux, surmontés de chapiteaux. Le pilier à l'angle sud-est porte gravé sur la face est de son chapiteau deux blasons sur lesquels sont portés respectivement la date de 1611 et une arbalète symbole de la Communauté.



Halle et fontaine sur ce que l'on appelle alors place d'Armes, 1843.



Bail à « priffaut » pour les consuls de Pierrelatte pour le « couvert de laalle » (halle), 1610.



Au 1^{er} plan la fontaine votive où l'on s'approvisionne, au second plan, probablement le crieur public, vers 1910 ?

La Révolution ne change rien, c'est d'ailleurs sur le côté sud de la Halle que l'on plante l'Arbre de la Liberté. Une fontaine vient compléter le panorama en 1854. Cette fontaine votive toujours en place est édifée au lendemain d'une épidémie de choléra qui fait quelques victimes au contraire de celle de 1832.

La Halle par contre disparaît un dimanche matin de janvier 1970, sacrifiée sur l'autel d'un commerce déjà très dépendant des possibilités de stationnement offertes aux voitures.



Plan schématique de la Halle pour fixer le prix des emplacements les jours de foires, sd.

La Halle avec au 1^{er} plan le pilier sud-est portant sur son chapiteau deux blasons, « 1611 » et une arbalète avec sur la gauche la fontaine votive et l'arbre de la Liberté, vers 1914.



La Halle et la Grande-Rue avec un camion circulant (à contre-sens aujourd'hui), avant 1945.



Devant la Halle, groupe de personnes costumées, sd.

Enfants jouant autour de la fontaine votive, l'arbre de la Liberté a disparu, vespas et 2 CV datent cette image, vers 1950-1960.



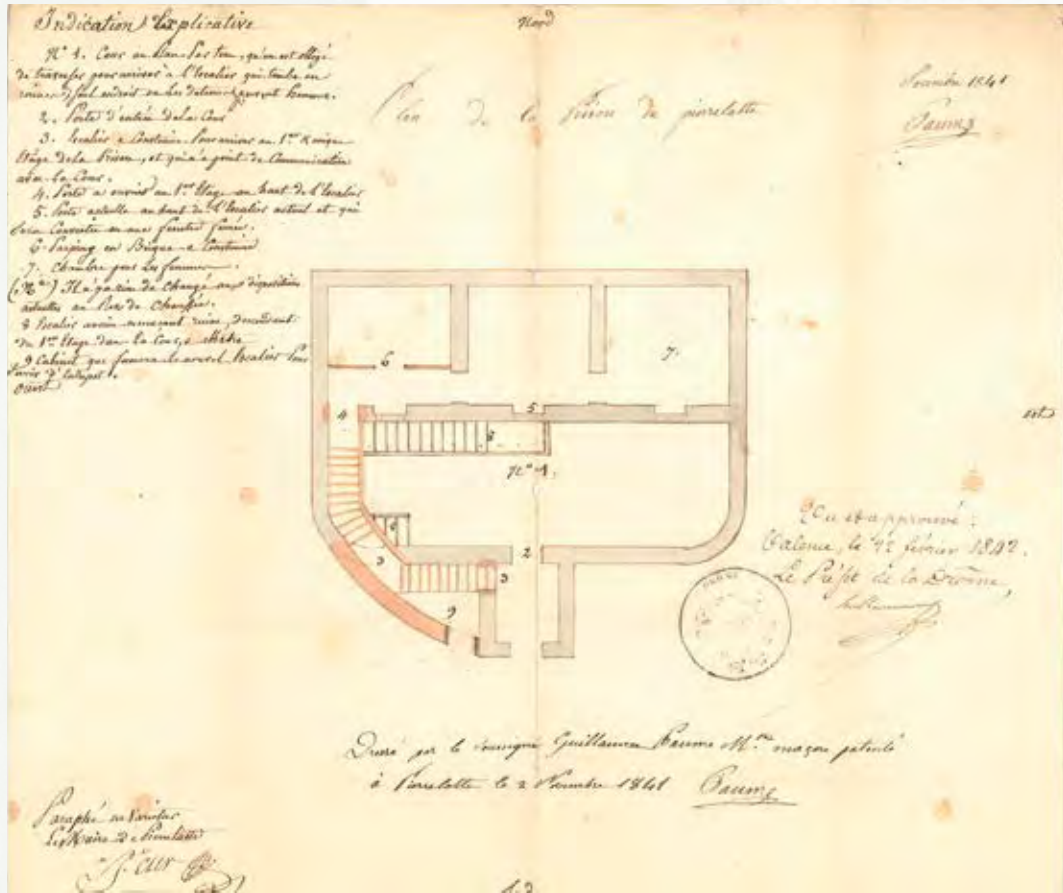
Place Taillade avec sa Halle, sa fontaine encerclées par les voitures, peu avant 1970 et la disparition de la Halle.

Prison, musée

Cet édifice aurait été construit à la demande du prince de Conti seigneur de Pierrelatte en 1785. Cette prison accueille essentiellement des prisonniers, militaires, déserteurs et autres délinquants arrêtés par la Gendarmerie.

En 1841, elle est réaménagée et compte en tout et pour tout quatre cachots, deux au rez-de-chaussée et deux au 1^{er} de part et d'autre de deux appartements. Au 1^{er}, un cachot est réservé aux femmes.

Devenu Musée municipal Yvon Guéret en 1989, la cour intérieure du rez-de-chaussée a été fermée et couverte.



Réfection de la Prison communale qui consiste surtout à revoir la communication entre rez-de-chaussée et étage avec en n°1, la cour qui sert de promenoir aux détenus, aujourd'hui couverte et en n°7 la seule « chambre » pour les Femmes, 1841.



Ancienne Prison, devenu Musée aujourd'hui, vers 1910.



« Plaine » du Rocher avec au 1^{er} plan l'ancienne Prison, aujourd'hui Musée, 1953.

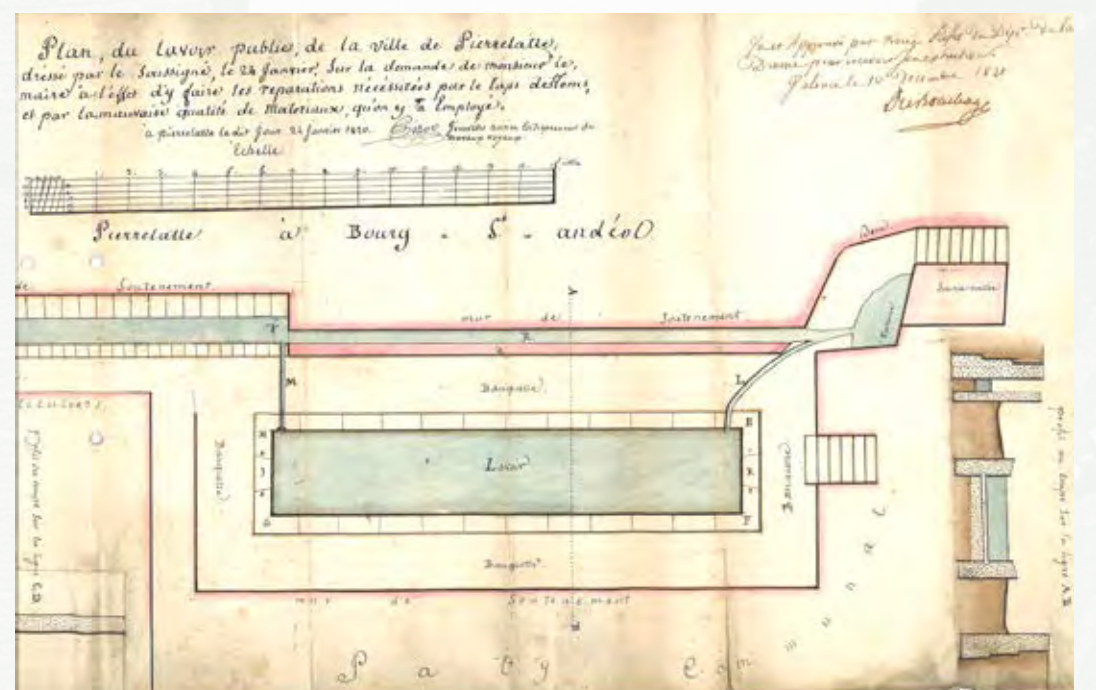
Lavoir



Le lavoir constitue un autre lieu de réunion publique informelle mais en principe réservée aux femmes. On y lave le linge mais surtout on y rince.

En 1933 encore, la Commune dispose de trois lavoirs publics. Seul subsiste aujourd'hui le plus grand des trois situé le long de la route de Bourg-Saint-Andéol. On ne connaît pas l'antériorité exacte d'un lavoir en cet endroit, probablement vers 1780. La source ou « fontaine d'eau vive » qui jaillissait sur son côté est, est nommée comme telle déjà au XV^e siècle. Le lavoir et la fontaine font l'objet de réparations en 1809 sous le 1^{er} Empire. La fontaine est probablement le point principal d'alimentation en eau potable pour la Population au même titre que le grand puits sur la place du même nom. En 1821-1822, le lavoir est agrandi. Il peut dès lors accueillir jusqu'à 40 lavandières. Il est couvert en 1863.

Une importante réfection est effectuée en 1907-1908. La fontaine ne coule plus de nos jours. Le lavoir a perdu aussi toute fonctionnalité excepté lors d'une fête locale il y quelques années où le spectacle des Lavandières draina un nombreux public.



Lavoir de Pierrelatte, Route de Bourg et sa source d'approvisionnement, 1821.



Lavoir principal, Route de Bourg, avec ses lavandières protégées du Mistral par les fermetures entre piliers, côté nord, vers 1910.



Lavoir, Route de Bourg, qui n'est plus utilisé, avec le côté nord rouvert, 2015.

Moulins



Aujourd'hui propriété communale, restauré en 2011-2012, ayant retrouvé des artifices propres à le faire fonctionner, le moulin à vent est à l'origine privé mais la nature des prestations offertes alors à l'ensemble de la Population lui confère une incontestable dimension publique. Aujourd'hui, il est à la fois support promotionnel, touristique, pédagogique. Sa position est en outre originale, en plaine, au vu et au su de tous. Il constitue une sorte de trait d'union entre la ville ancienne et son patrimoine et la ville moderne.

Il est construit à l'initiative d'un boulanger appelé Jean-Baptiste Pellegrin, probablement en 1839. Il succède à un autre moulin circulaire signalé sur le plan cadastral de 1810, un peu plus à l'ouest dont Pellegrin est un des copropriétaires depuis 1826.

Mais jusqu'à la Révolution et le début du XIX^e siècle, à Pierrelatte comme quasiment dans toute la Drôme, les moulins en activité utilisent quasiment tous l'eau comme force motrice. À Pierrelatte, le dernier actif est situé sur l'actuelle place Pompidou. Il est d'origine médiévale. À cette époque, il n'est pas de moulin de ce type qui ne soient dans les mains de la Noblesse ou de l'Église qui contrôle la force motrice au contraire du vent, force motrice « citoyenne ». Mais à la veille de la Révolution, cela a évolué. Le moulin pierrelattin est sorti du giron des Privilégiés. Il n'est donc pas assimilé à un bien national. Au lendemain de celle-ci, en 1805, est construit au sud de Pierrelatte un autre moulin à eau, dit Dubus, du nom de son promoteur.

Notre moulin à vent blotti auprès du Rocher constitue le dernier investissement local dans le domaine de la production de farine. Il cesse de fonctionner certainement en 1869 au décès (accidentel?) de son meunier, gendre de Pellegrin. Le moulin à eau sur l'actuelle place Pompidou perdure par contre jusque dans les années 1910 mais après avoir subi des transformations successives pour en faire un outil de fabrication dédié notamment à la filature de soie.



Le rond du Moulin à vent au pied du Rocher, à proximité du Cimetière et du canal d'arrosage dit de Pierrelatte qui débutait au « Robinet » de Donzère, 1852.

Le Moulin qui a alors perdu ses ailes et gagné un toit en pente pour l'écoulement des eaux avec sur la gauche, accolé au Rocher, un ancien four à chaux, vers 1910.

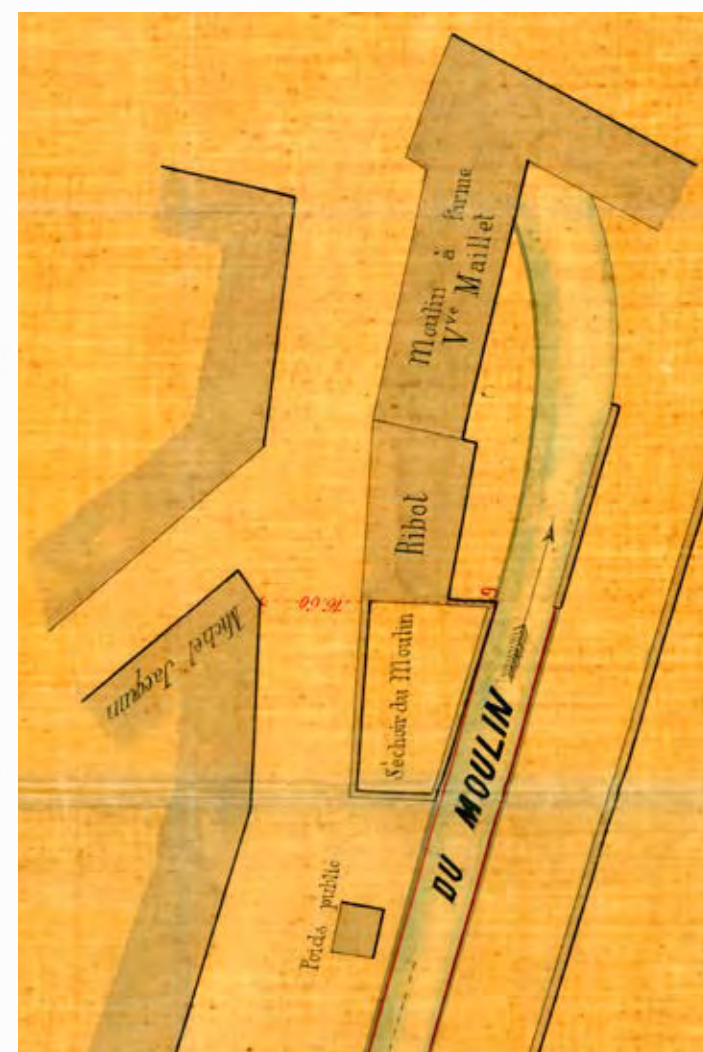


L'arbre moteur qui transmettra la force des ailes actionnées par le vent, en cours de positionnement, 2011.

Arbre moteur et rouet posés sur la charpente renversée du Moulin en cours de restauration, 2011.



Place Pompidou aujourd'hui, emplacement du Moulin à farine actionné par l'eau du béal, 1861.



Assemblage final par la pose en une seule opération de la toiture, de la charpente sur laquelle sont fixés rouet et arbre moteur que l'on voit dépasser, 2011.



Moulin à vent restauré avec ses ailes et ses toiles, 2012.

Chapelle des Pénitents



Si son aspect actuel renvoie très partiellement au Moyen-âge, cette chapelle trouve néanmoins son origine dans le courant du XII^e siècle. Sa fonction première est en liaison avec le cimetière communautaire qui l'entourait au moins sur deux côtés.

Dans le courant du XVII^e siècle, elle sert principalement à la confrérie de Pénitents blancs qui s'est constituée à Pierrelatte (mention la plus ancienne en 1617).

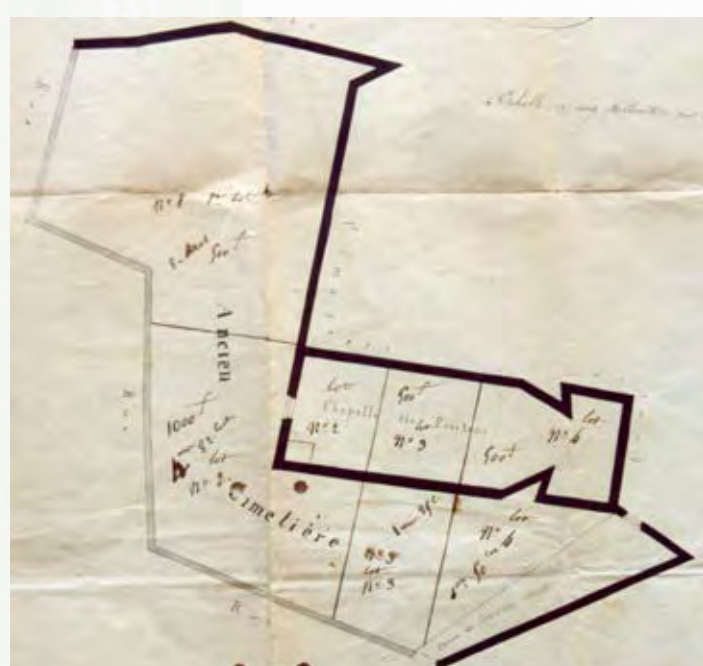
À partir de la Révolution, la chapelle est dévolue à la Commune. Dès 1791, elle est fermée au culte. On menace de « mettre bas cloche et croix et d'abattre le clocher ». Vases d'argent, ciboires et calices sont fondus. À la désaffectation du cimetière en 1846, elle est vendue avec le terrain adjacent par lots. Une partie échoit à Pradelle le propriétaire de la Carrière du Rocher. Elle devient un « magasin » en appoint à celle-ci.

Cette même partie est acquise par des membres des Amis du Rocher qui en font un vestiaire lors de fêtes artistiques.

En 1960, elle redevient communale. Une toiture est définitivement posée. Elle sert par la suite de dépôt archéologique avant d'être consacrée à diverses manifestations publiques, principalement culturelles.



La chapelle avant l'aménagement du parvis et la suppression de la pente, vers 1970.



Chapelle des Pénitents et l'ancien Cimetière divisés en lots en passe d'être vendus, 1845.



Assemblée de félibres dans la chapelle, 1977.

Façade ouest de la Chapelle des Pénitents, édifice alors privé, 1903.



Fête de la Musique sur le parvis, 1984.



La chapelle pas encore dotée de sa nouvelle toiture, 1942.



À l'occasion d'une conférence, 1986.

Rocher – ... 1921



Le Rocher calcaire de Pierrelatte constitue le patrimoine le plus emblématique de la Commune.

Il semble constituer l'équivalent d'une parcelle du cadastre antique d'Orange sur lequel le territoire qu'occupe Pierrelatte est détaillé.

Au moins à partir du XIII^e siècle d'après les mentions connues, un château est construit sur son relief. Ce château et le Rocher support sont entre les mains des Seigneurs de Pierrelatte, qu'ils soient plusieurs ou unique à partir de 1450. Mais à partir de 1633 le château va être progressivement démantelé. Il ne reste donc plus que le Rocher mais il reste néanmoins dans l'escarcelle seigneuriale. À la veille de la Révolution, celui-ci n'est autre que le frère du Roi Louis XVI, le comte de Provence. Le Rocher est de fait intégré dans la liste des biens nationaux de 1^{re} origine pendant les événements. La Commune le récupère mais son statut public ne dure pas. Dès 1813, il retourne dans le domaine privé et appartient à partir de 1816 à un certain Jacques Xavier Pradelle qui entend l'exploiter comme carrière de pierre. Ce n'est pas une nouveauté mais cette fois cela se veut intensif, et le Rocher de disparaître petit à petit...

La sauvegarde du Rocher ne prend vraiment corps qu'à partir de 1913. Les motifs sont multiples mais préserver ce qui a donné son nom à la Commune paraît bien essentiel. Dès 1914, on envisage son acquisition à fin de classement, au titre de monument naturel de caractère artistique.

L'acquisition par la Commune n'est effective qu'en 1919. Le Rocher coûte 12 000 francs, le terrain voisin avec la chapelle des Pénitents dessus mais sans la chapelle, 1 500 francs. Quant au classement protecteur, il n'est définitif qu'en 1921.



Le Rocher en 1810 avec son relief encore intact, avant sa vente par la Commune en 1813 et son exploitation comme carrière de pierre.



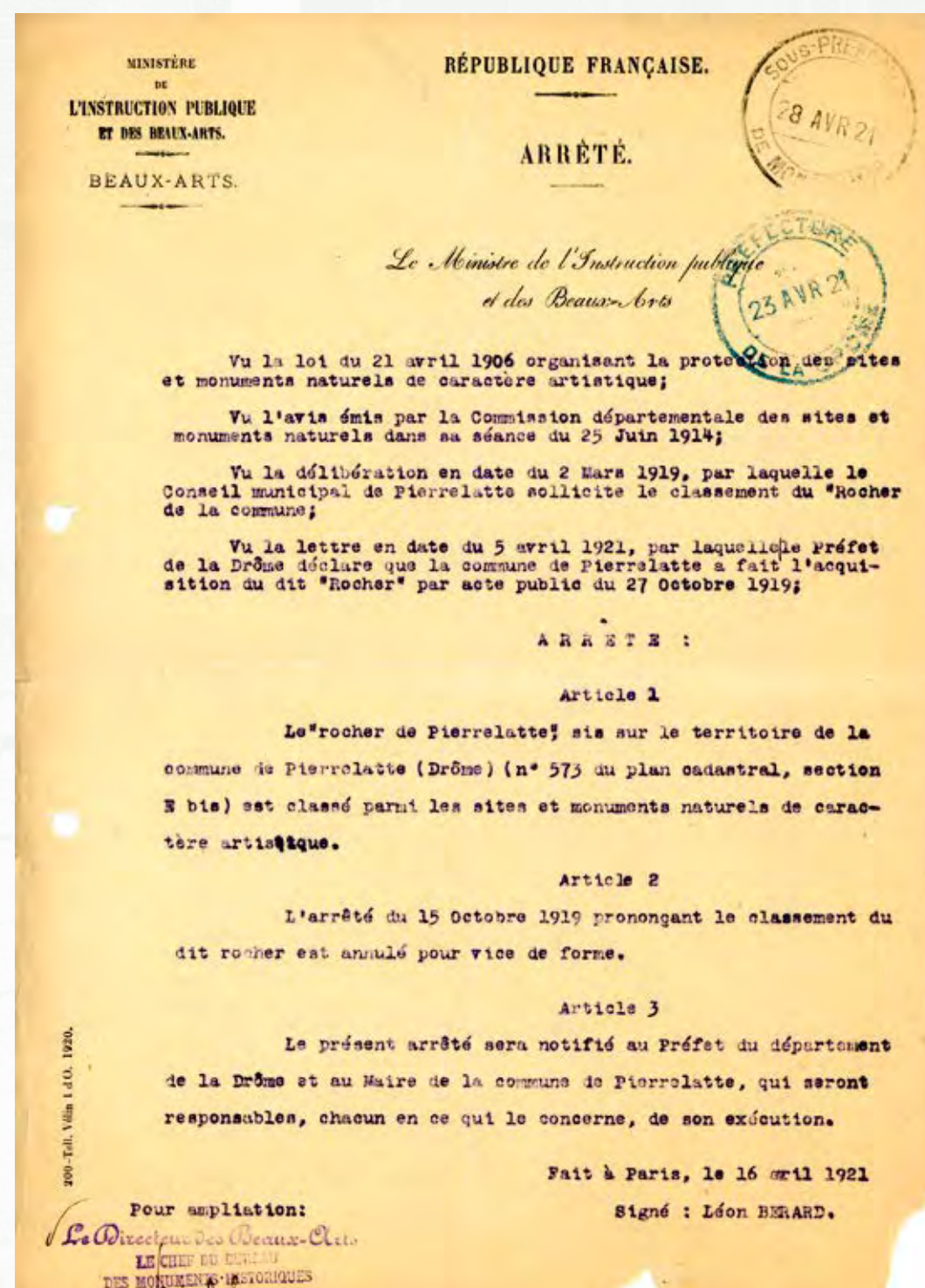
Carrière du Rocher pendant sa phase d'exploitation au début de l'entame au Nord, 1868.



Rocher et poésie, sd.



le Rocher dans sa phase d'exploitation optimum, avant 1907.



Classement du Rocher au titre des sites et monuments naturels, 1921.

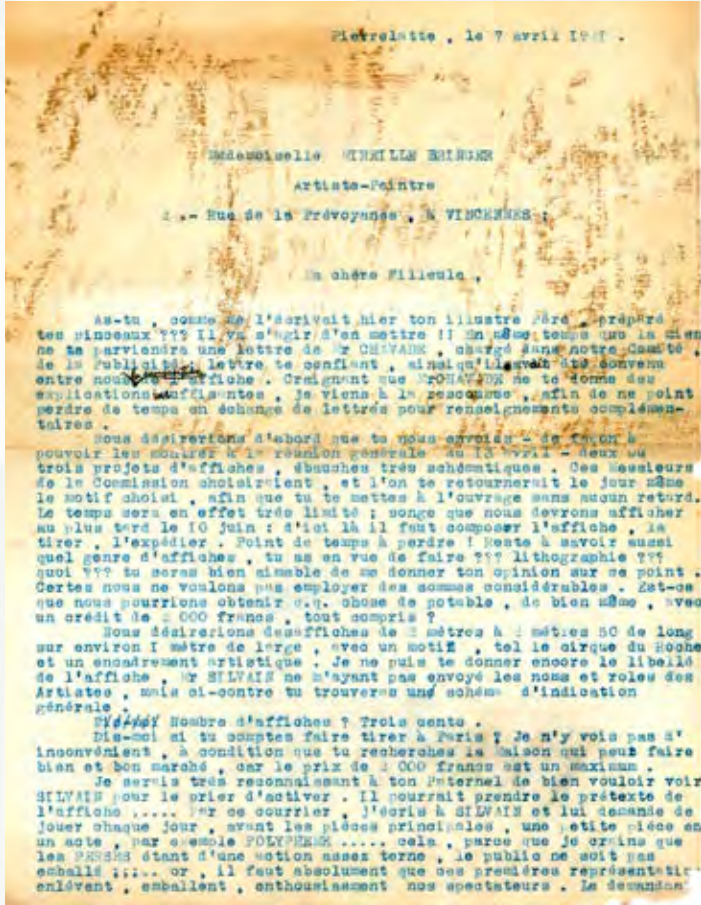
Rocher - 1921



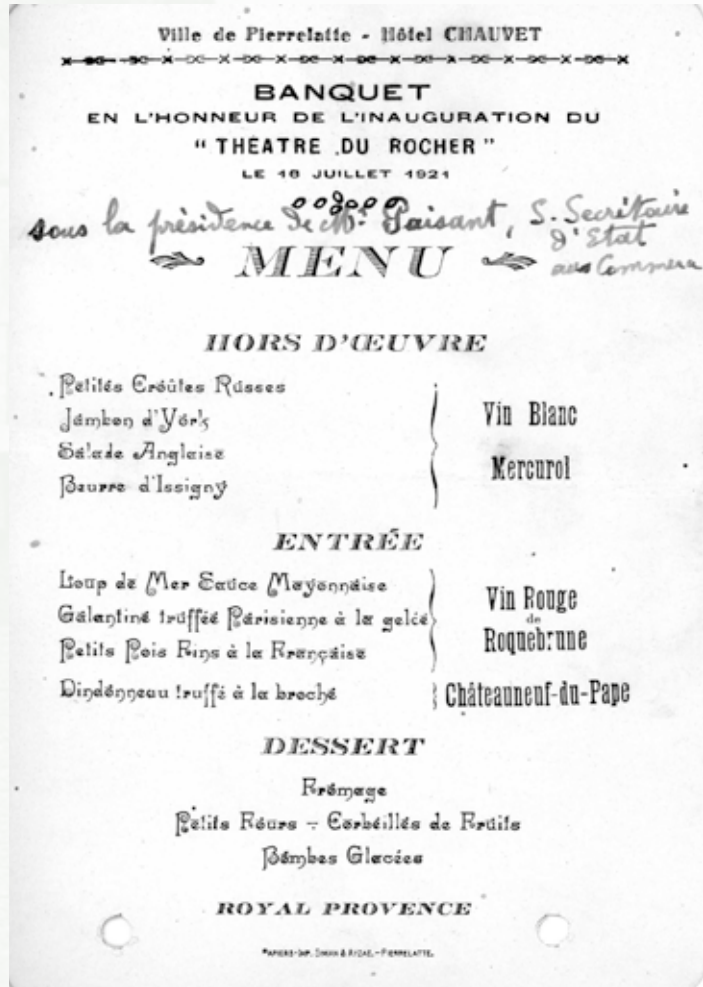
Charles Jaume, qui est maire depuis 1919, est aussi le parrain de la fille de Rodolphe Bringer. L'écrivain journaliste qui fait carrière à Paris, a fait part à Jaume de son rêve de voir le Rocher devenir une grande Scène. Parole écoutée : en mars 1921, Charles Jaume lui écrit en ces termes : « Tandis qu'ici nous préparons la chose, trouvez-nous un programme et des acteurs dignes de ce merveilleux décor ! ».

Ceux qui préparent la chose, ce sont les membres du Comité des Fêtes présidé par le Maire.

Le Rocher est bien définitivement rendu aux Pierrelattins en tant que lieu culturel.



Échange entre Charles-Jaume, Maire et directeur du Comité des Fêtes et Mireille Bringer en charge de l'affiche des fêtes de 1921.



Menu d'inauguration du théâtre du Rocher, 1921.



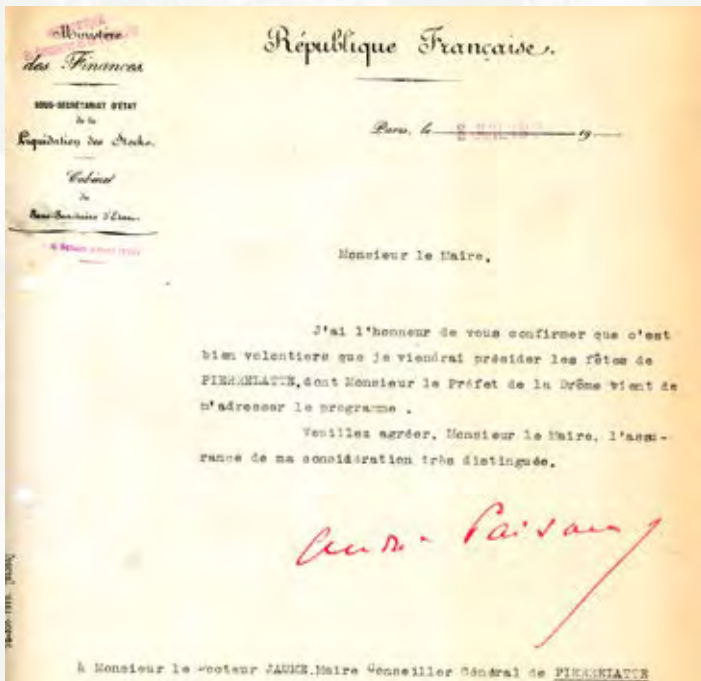
Le journal Comedia rend compte des fêtes du Rocher, 23/07/1921.



Le journal Comedia rend compte des fêtes du Rocher, 24/07/1921.



Projet d'affiche de Mireille Bringer, 1921.



Accord ministériel pour présider les fêtes du Rocher de 1921.



Évocation des fêtes, 06/08/1921.

Rocher – 1922



Le Comité des Fêtes est transformé en 1922 en Association Artistique des Fêtes du Rocher de Pierrelatte.

Silvain le doyen de la Comédie Française continue avec d'autres interprètes de la Comédie Française ou du théâtre de l'Odéon d'assurer la programmation et les spectacles.

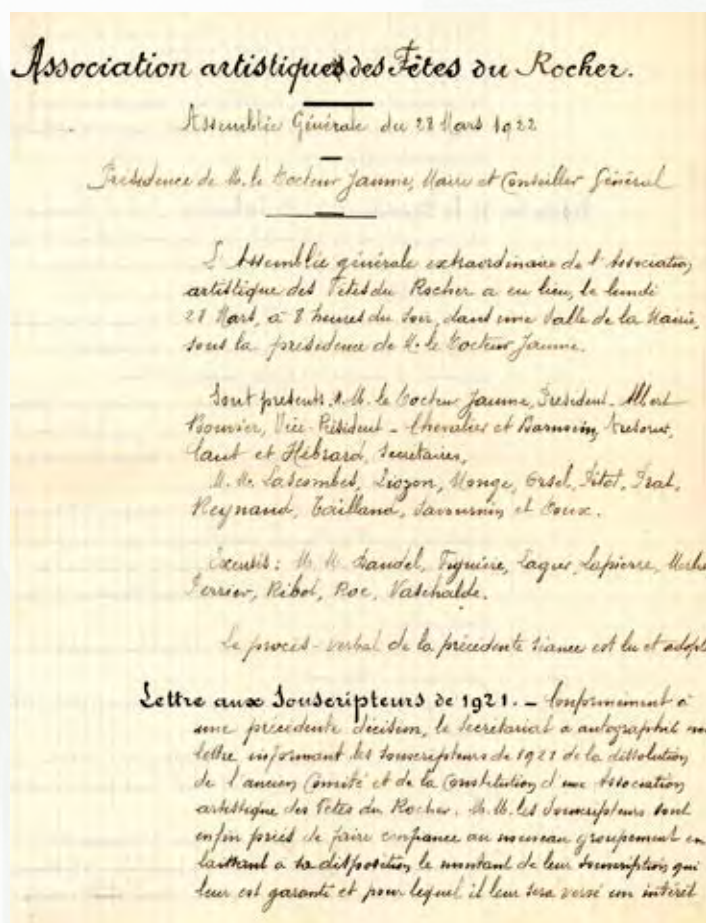
Au programme les 15, 16 et 17 juillet : Oedipe Roi, Hécube, Phèdre. Cette dernière est la pièce la plus jouée par la Comédie Française (près de 1500 représentations depuis 1680).



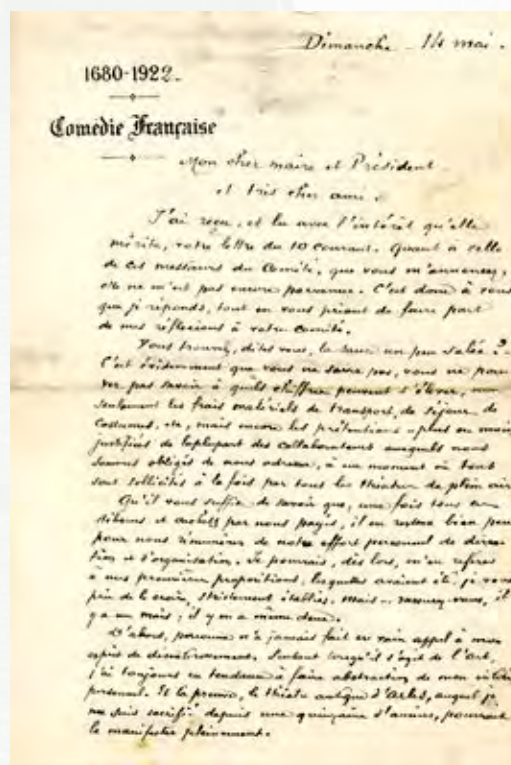
Silvain et les autres comédiens en reconnaissance dans le théâtre du Rocher avec le décor déjà en place, 1922.



Charles Jaume au centre avec Louise et Eugène Silvain, le couple de comédiens français à la base de la réussite artistique des Fêtes du Rocher, 1922.



Assemblée générale entérinant la création de l'Association Artistique en lieu et place du Comité des Fêtes pour organiser les manifestations, 28/03/1922.



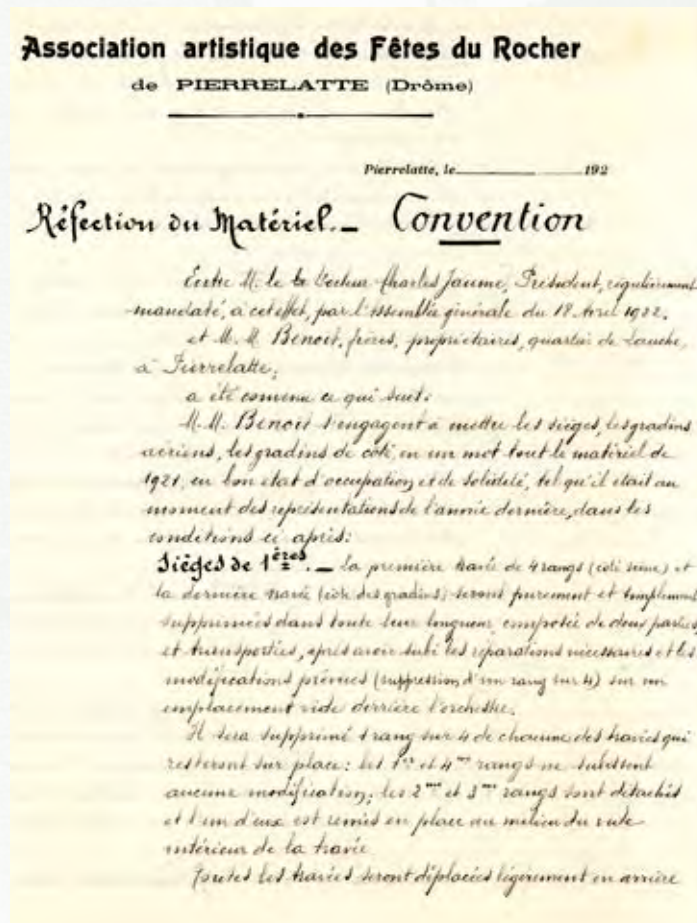
Mon cher maire et Président, et très cher ami.

J'ai reçu, et lu avec l'intérêt qu'elle mérite, votre lettre du 10 courant. Quant à celle de ces messieurs du Comité, que vous m'annoncez, elle ne m'est pas encore parvenue. C'est donc à vous que je réponds, tout en vous priant de faire part de mes réflexions à votre Comité. Vous trouvez, dites-vous, la sauce un peu salée. C'est évidemment que vous ne savez pas, vous ne pouvez pas savoir à quels chiffres peuvent s'élever, non seulement les frais matériels de transport, de séjour, de costumes, etc, mais encore les prétentions plus ou moins justifiées de la plupart des collaborateurs auxquels nous sommes obligés de nous adresser, à un moment où tous sont sollicités à la fois par tous les théâtres de plein air. Qu'il vous suffise de savoir que, une fois tous ces débours et cachets par nous payés, il en restera bien peu pour nous rémunérer de notre effort personnel de direction et d'organisation. Je pourrais, dès lors, m'en référer à mes premières propositions, lesquelles avaient été, je vous prie de le croire, strictement établies. Mais... rassurez-vous, il y a un mais ; il y en a même deux. D'abord, personne n'a jamais fait en vain appel à mon esprit de désintéressement. Surtout lorsqu'il s'agit de l'art, j'ai toujours eu tendance à faire abstraction de mon intérêt personnel. Et la preuve, le théâtre antique d'Arles, auquel je me suis sacrifié depuis une quinzaine d'années, pourrait la manifester pleinement.

Échange entre Silvain et Charles Jaume sur la préparation des Fêtes, 14/05/1922.



Édouard Barnouin, à gauche, trésorier de l'Association Artistique, vers 1920.



Réfection du matériel de 1921 en vue des Fêtes de 1922.



Fournitures administratives adressées au secrétaire de l'Association Artistique, Norbert Caut, 05/04/1922.

État d'affiches à distribuer sur papier à en-tête d'Albert Tailland, membre de l'Association Artistique, 1922.



Rocher – 1923-1926, 1936-1937

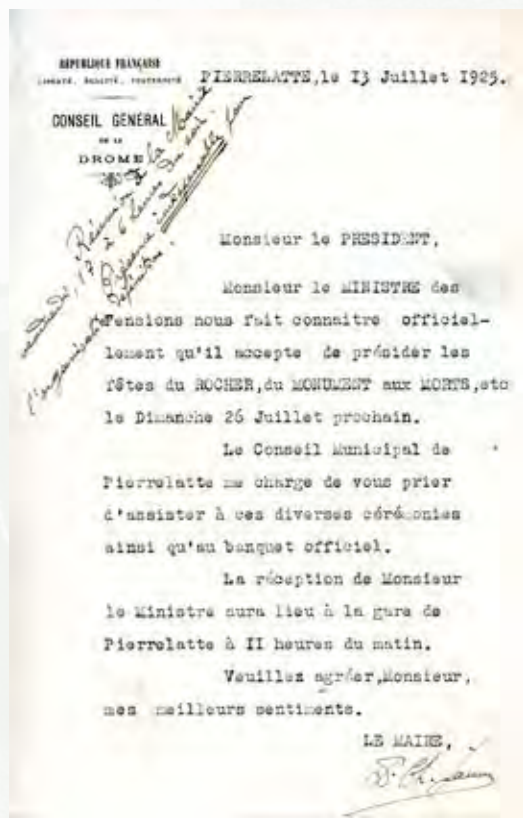
Les Fêtes se prolongent jusqu'en 1926 et s'arrêtent car elles s'avèrent très déficitaires.

En 1936 et 1937, elles reprennent vie.

En 1936, on joue « Faust » et Carmen » les 24 et 25 juillet. En 1937, bis repetita pour « Carmen ».



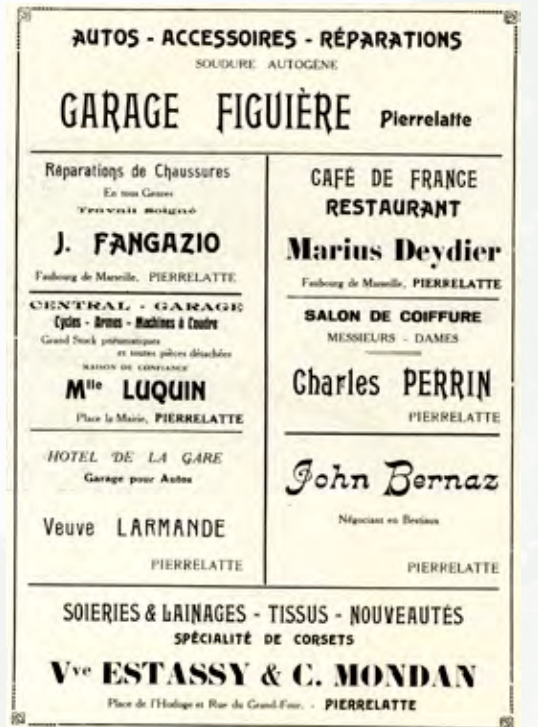
Albert Lambert ne peut participer, 1923.



Présidence assurée pour les Fêtes, 13/07/1925.



Exemples de pages publicitaires du programme de 1926 mentionnant des commerçants pierrelattins.



page insérée dans le programme de 1926 mais déjà utilisée en 1922 !



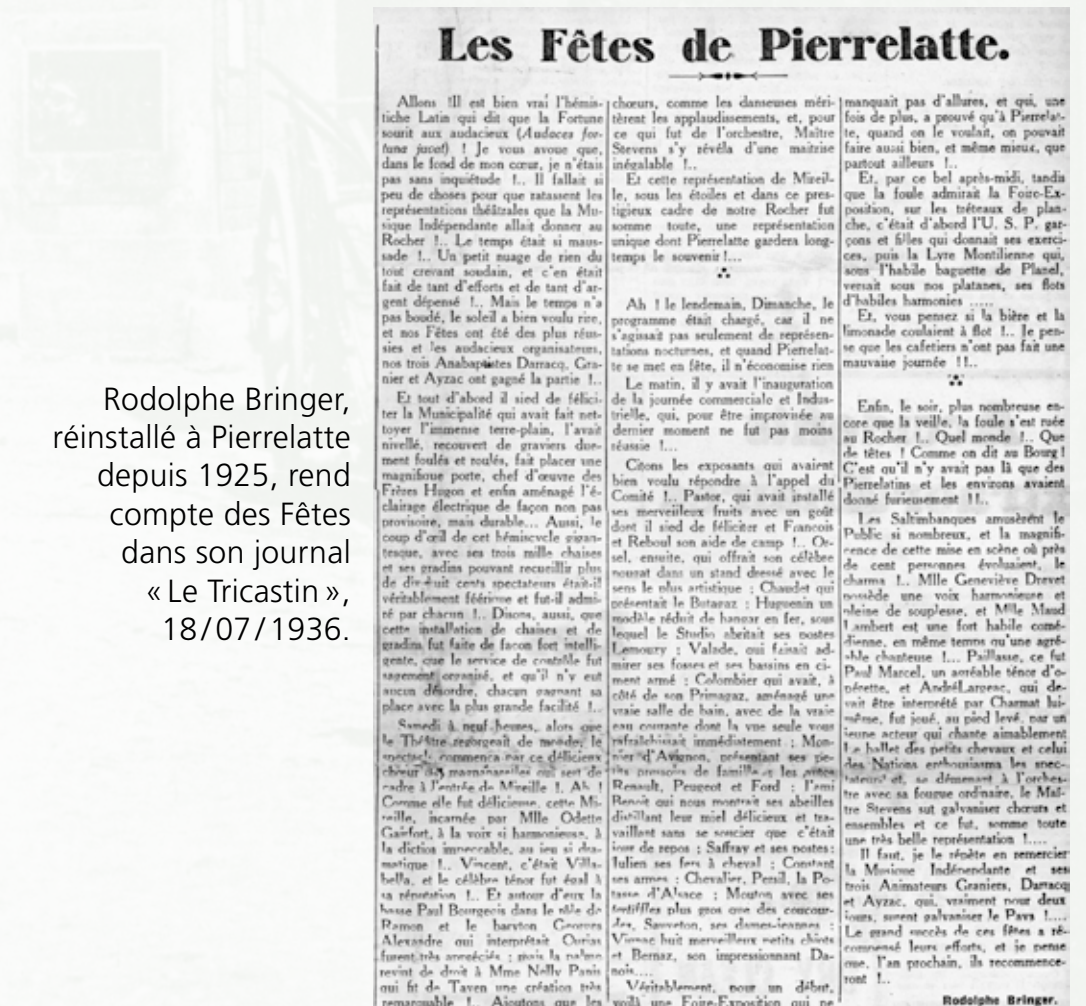
Les années passant, des artistes d'autres horizons sont employés. Dangel sera l'un d'eux en 1926.



Le Rocher apprêté pour les fêtes de 1936.



Programme de 1926 qui associe Art lyrique, Motoculture et Basket-Ball. Cela avait déjà le cas en 1921 notamment pour l'Agricuture.



Rodolphe Bringer, réinstallé à Pierrelatte depuis 1925, rend compte des Fêtes dans son journal « Le Tricastin », 18/07/1936.

Rocher – 1953-1961



Les manifestations de 1959 sont programmées sur deux jours, mêlant étroitement musique, danse et opéra et associant les formations locales. « Mireille », jouée pour la troisième fois dans le Rocher, en constitue le point d'orgue.

Mais le bilan financier fait ressortir un déficit de 48 000 francs.

De fait, en 1960, si le programme est maintenu sur deux jours, la journée du 9 juillet est considérée comme un simple prélude au festival, c'est à dire « Carmen » jouée le 10, pour la quatrième fois après 1926, 1936 et 1937. En 1960, le théâtre compte 2000 places et nouveauté, une fosse d'orchestre est aménagée.

Aux dires du Comité et de la presse, « Carmen » est une réussite artistique et le public répond présent, mais un déficit important en est malgré tout le résultat.

Aussi le programme de 1961 est encore allégé. Une seule soirée est organisée, consacrée à « Faust », une autre reprise des festivals de 1926 et 1936. La Direction artistique est confiée à Pierre Nougaro de l'Opéra. Le spectacle connaît quelques déboires, avant tout à cause d'un vent violent et de la défaillance vocale d'un des protagonistes.

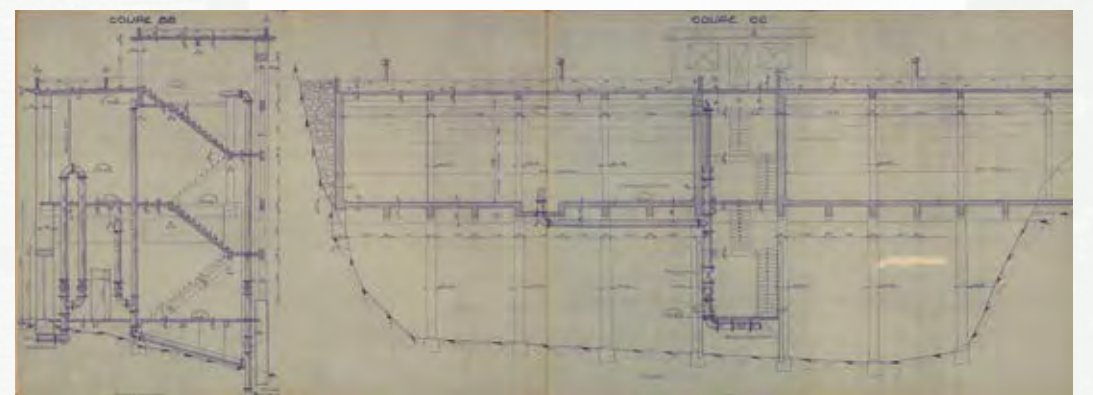
La presse fait donc des commentaires mitigés, tandis qu'un nouveau déficit conséquent solde la manifestation.

Un nouveau projet est annoncé à l'étude pour 1962. Il reste sans suite.

En 1953 est édifié le château d'eau qui a pour avantage indépendamment du stockage d'eau potable, de fermer le trou béant créé lors de l'exploitation du Rocher comme carrière. Cet équipement est désaffecté depuis les années 60. Au même moment, est construit l'alter ego couvert du Rocher, la salle des Fêtes située Route de Bourg après le lavoir.



Implantation prévue du réservoir dans le site du Rocher, 1950.



Réservoir du Rocher, vu en coupe ressemblant à un sous-marin très ventru, 1950.



Les sièges et gradins installés dans l'enceinte du Rocher lors des Fêtes de 1960 avec la fosse d'orchestre au 1^{er} plan.



Chantier de construction du réservoir du Rocher, 1953



Pierre Nougaro, père de Claude, est le principal concepteur artistique en 1961.



Pierre Nougaro à gauche, Élie Durand à droite, principal artisan des Fêtes de 1959-1961, dans l'enceinte du Rocher, 1961.



Escalier central à l'intérieur du réservoir du Rocher, 1995.